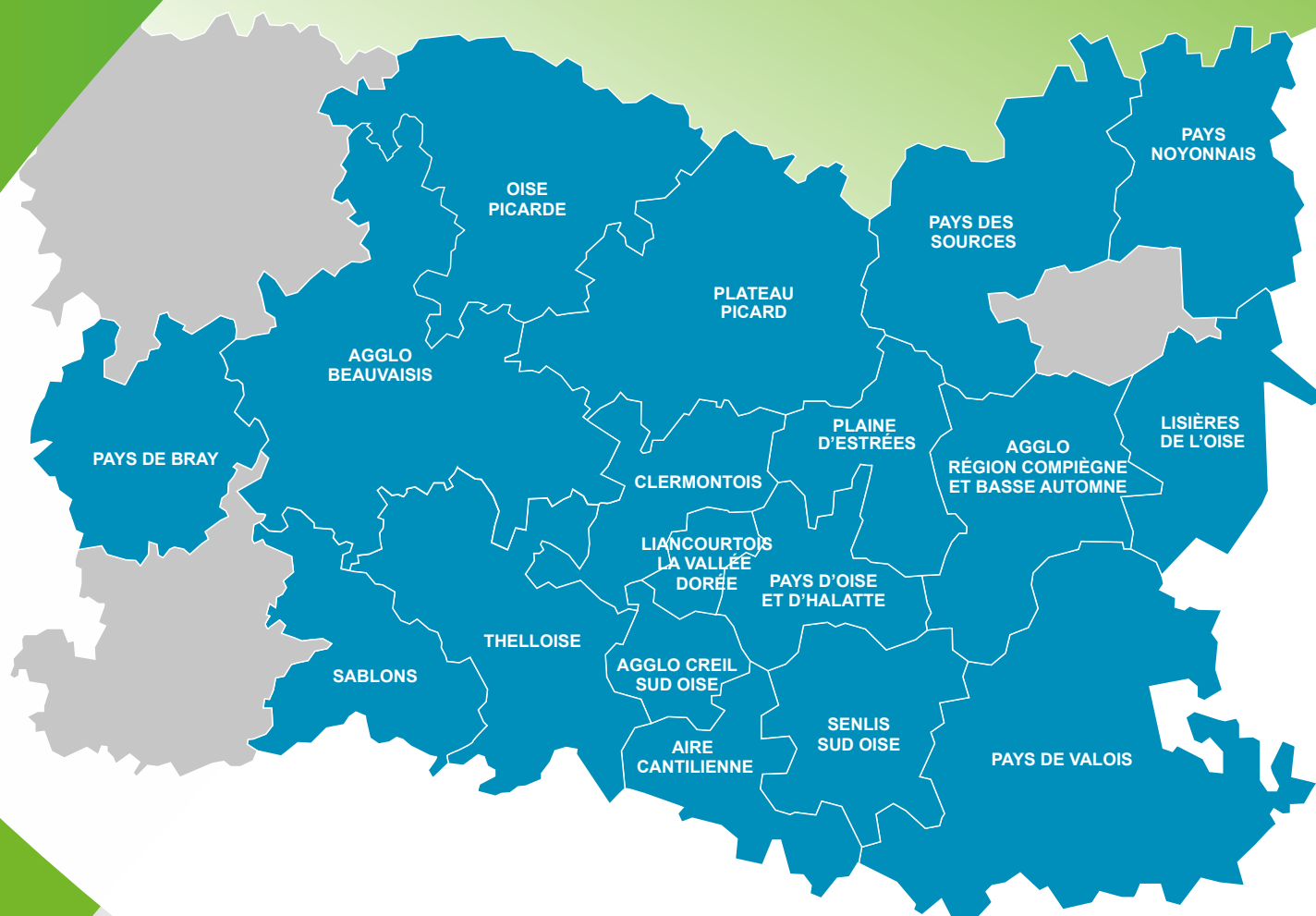


RAPPORT ANNUEL 2017



+
Nous valorisons
les déchets que vous triezi !

www.smdoise.fr



SMDO
LE SERVICE INTERCOMMUNAL
DE VALORISATION DES DÉCHETS DE L'OISE



L'année 2017 a été marquée par la fusion des deux syndicats les plus importants (SMVO et SYMOVE) de l'Oise et la création du Syndicat Mixte du département de l'Oise, qui gère le traitement, le recyclage et la valorisation des déchets sur un territoire qui réunit 545 communes, 18 intercommunalités et plus de 760 000 habitants.

La fusion et la création du SMDO intervenue le 1^{er} décembre 2016, a permis aux nouvelles instances de reprendre leur fonctionnement, aux élus d'apprendre à travailler ensemble pour trouver des logiques communes et mieux mutualiser les installations existantes. De nombreuses restructurations ont dû être organisées au sein des services de façon à organiser la prise en charge de nouvelles déchetteries et le transport des bennes de déchetteries.

Le SMDO assure la totalité de l'exploitation de 15 déchetteries de l'ouest, compétence qui lui a été déléguée par trois communautés de communes membres (CC Pays de Bray, CC Thelloise et CC Oise Picarde). Pour les autres déchetteries de l'ouest, l'agglomération du Beauvaisis, la CC du Plateau Picard et la CC du Pays Clermontois ont préféré conserver la responsabilité de l'investissement et de l'accueil des usagers. Par contre, le transport des bennes de déchetteries et le traitement des déchets collectés en déchetteries sont pris en charge par les services du SMDO.

Par ailleurs, la fusion a accéléré la mise en place de nombreux projets importants pour le territoire en matière d'infrastructures dédiées à la valorisation, au recyclage et au transport des déchets.

La construction en cours du centre de tri des plus performants de France, d'une capacité de tri de 60 000 tonnes / an, en lieu et place de l'ancien centre de tri à Villers-Saint-Paul, va permettre d'accueillir le tri des collectivités adhérentes et d'éventuelles collectivités extérieures dans le cadre de conventions d'entente à l'horizon 2019 pour trier tous les emballages et les papiers des habitants du SMDO, avec des consignes de tri simplifiées et uniques sur l'ensemble du territoire.

Tous les déchets sont acheminés par le train sur la partie Est du département, des quais de transfert route-rail permettent de transférer les déchets dans des caissons ferroviaires qui sont acheminés par une locomotive vers la plateforme ferroviaire de Villers-Saint-Paul. Pour continuer dans cette logique de transport alternatif, limitant ainsi la circulation des camions sur les routes, un quai de transfert route-rail est à l'étude sur le site de Villers-Saint-Sépulcre.

Pour les territoires de l'Ouest, en attente du quai de transfert de Villers-Saint-Sépulcre, les ordures ménagères sont transférées par camions aux quais de transfert routiers de Bailleul-sur-Thérain ou de Saint-Just-en-Chaussée. Le tri des habitants de l'Ouest (hors extension) est transporté vers les centres de tri Gurdebeke à Saint-Just-en-Chaussée et DECAMP DUBOS à Warluis.

En début d'année 2017, un centre logistique basé à Verberie a été aménagé pour accueillir toute l'équipe d'exploitation du SMDO, le matériel et les camions nécessaires au transport des bennes de déchetteries. À l'Ouest, une base logistique temporaire aménagée à Litz en août 2017 a déménagée à Villers-Saint-Sépulcre en février 2018.

Aujourd'hui, le SMDO, aidé et accompagné par de nombreux partenaires, l'ADEME, l'Europe, la région des Hauts-de-France, le Département et des entreprises privées, l'éco-organisme CITEO, le constructeur et futur exploitant de son centre de tri, le Groupe Paprec et Esiane son délégataire de service public pour l'exploitation du centre de valorisation énergétique, filiale de Suez Environnement, est l'un des Syndicats qui a su se doter des meilleures installations pour permettre d'atteindre des objectifs de valorisation et de recyclage parmi les plus performants.

L'avenir de nos déchets est contrôlé et géré de manière à limiter au maximum leur impact sur l'environnement, avec des coûts maîtrisés et un taux de valorisation très performant.

Philippe MARINI

Président du Syndicat Mixte du Département de l'Oise
et de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne

SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT	2
----------------------------------	----------

1. Actualités récentes et projets du syndicat

Un seul centre de tri de 60 000 tonnes / an porté par un acteur public	8
Planning de construction	9
Le projet de construction de la base logistique et du quai de Villers-Saint-Sépulcre.....	11

2. Panorama

Présentation et installations du territoire SMDO	14
Panorama de l'année 2017	15
Bilan des différents flux de collecte.	16

3. Les élus et les services

Les nouvelles instances.....	20
Forte augmentation des effectifs	21
Les membres du bureau	22
Les commissions obligatoires et facultatives.....	23
Les compétences de chaque service.....	24
L'organigramme	26

4. Les coûts de gestion des déchets

Le budget 2017	30
Les indicateurs techniques et financiers.....	33



LE SERVICE INTERCOMMUNAL
DE VALORISATION DES DÉCHETS DE L'OISE

PRÉSENTATION DES INSTALLATIONS ET DES MODES DE TRAITEMENT UTILISÉS

5. Les centres de tri et le recyclage matière

Les centres de tri	40
La collecte sélective du verre	44

6. La valorisation énergétique

46

7. Les plateformes de déchets verts et la valorisation organique.....

53

8. Les déchetteries

Le service des déchetteries	56
Fréquentation	58
Tonnages collectés	59

9. Le transport des bennes de déchetterie

Le centre logistique de Verberie et la base de Villers-Saint-Sépulcre	62
Le transport des bennes de déchetterie	63

10. Le transport ferroviaire

Les faits marquants de l'année 2017.....	66
L'exploitation des quais rail / route	67

11 L'enfouissement des OMr, des encombrants et du tout-venant

70

12. Les actions de communication et de prévention

Présentation des nouveaux outils de communication	74
Des actions sur le tri et la prévention des déchets	76



The background is a solid green color. It features several white dotted lines that curve across the page. Scattered throughout are white plus signs (+) of varying sizes. The main title is in large, bold, white capital letters.

ACTUALITÉS ET PROJETS

1

Le seul centre de tri de 60 000 tonnes / an



Philippe MARINI, Président du SMDO, et les élus ont posé la première pierre du centre de tri « grande capacité » à Villers-Saint-Paul le vendredi 23 mars 2018 entourés de l'ensemble des partenaires financiers et constructeurs de ce projet.

Pose de la première pierre

► Pourquoi un centre de tri de grande capacité dans l'Oise ?

Avant la fusion des deux syndicats, en 2014, le SMVO entre en réflexion et lance une étude de faisabilité, puis une étude territoriale avec l'ADEME pour la construction d'un centre de tri de grande capacité. Le SMVO s'adjoint très rapidement le conseil de SAGE SERVICES ENVIRONNEMENT pour les études de faisabilité et l'étude territoriale. La mission d'AMO sera également confiée à ce bureau d'études, devenu aujourd'hui SAGE ENGINEERING.

Le centre de tri construit en 2003, et modernisé en 2012 pour permettre de trier tous les flux, avec une capacité de 30 000 tonnes par an, a atteint son tonnage nominal dès 2016.

L'expérimentation des nouvelles consignes de tri élargie à l'ensemble des emballages plastiques, et non plus seulement aux flacons, a engendré une augmentation des performances de tri considérable : de 22 000 tonnes par an en 2012 ; les quantités à trier sont passées à 30 000 tonnes par an en moins de 4 ans. De larges campagnes de communication, un message

simple et plus clair à comprendre, un seul contenant de collecte pour les emballages et les papiers, ont permis d'atteindre ces résultats.

Parallèlement, en 2015, Eco-Emballages lançait un appel à projets pour la construction de centres de tri de 60 000 tonnes qui soient des sites démonstrateurs, de taille industrielle, permettant de trier tous les emballages et tous les papiers, en application de la nouvelle politique nationale visant à organiser la mise en place du tri de tous les emballages à l'horizon 2022.

► Une étude de faisabilité financée par l'ADEME et un appel à projets Eco-Emballages (CITEO)

Le SMVO a lancé dès 2015, une étude de faisabilité pour réaliser un centre de tri de grande capacité, permettant de traiter les tonnages des collectes sélectives des deux syndicats du département de l'Oise, et permettant également aux collectivités membres du SYMOVE de passer à l'extension des consignes de tri. Cette étude de faisabilité a rapidement conclu à la possibilité de réaliser un centre de tri de grande capacité, en

lieu et place du centre de tri actuel de Villers-Saint-Paul, permettant à toutes les collectivités de l'Oise de trier les collectes sélectives en extension de consignes de tri, sans modifier leur organisation de collecte : multi-matériaux, emballages/papiers, corps creux / corps plats.

Les conclusions de cette étude de faisabilité ont été renforcées par les conclusions de l'étude territoriale ADEME.

► De nombreux partenaires sont associés au financement du projet :

- ADEME : 5 274 000 €
- TZDZG (état) : 300 000 €
- FEDER : 1 500 000 €
- Conseil Départemental de l'Oise : 3 000 000 €
- CITEO
 - Emballages : 4 000 000 €
 - Papiers : 800 000 €

Avec ces accords de financement, le SMVO a lancé une procédure d'appel à la concurrence en mai 2016, sous la forme d'un marché global de performances pour la construction et l'exploitation d'un centre de tri de 60 000 tonnes, sur le site de Villers-Saint-Paul.

porté par un acteur public



Planning de construction

C'est en **mars 2017** que le SMDO a attribué ce marché au groupement NCI Environnement PAPREC pour **un montant de construction estimé à 35 952 454 € HT et de 20 378 090 € HT pour l'exploitation.**

Ce nouveau centre de tri, situé en lieu et place du précédent, permettra, dès février 2019, de trier tous les emballages et les papiers des 760 000 habitants du nouveau Syndicat Mixte du Département de l'Oise.

► Le groupement porté par NCI-Paprec est formé de :

- NCI-Paprec, mandataire,
- SARL SCHATZLE WEITLING ARCHITECTURE - co-traitant (Architecte Philippe WEITLING),
- HEXA INGENIERIE ASPECT TECHNIQUE SAS - co-traitant,
- EBHYS SAS sous-traitant,
- SETEC Environnement.

De nombreux sous-traitants vont intervenir sur ce chantier. La construction du bâtiment et des VRD a été confiée à la société PATRIARCA.

Dès avril 2017, le groupement porté par NCI-Paprec s'est mis au travail avec les équipes du SMDO. En effet, le centre de tri de grande capacité de 60 000 tonnes doit être opérationnel en février 2019, afin d'accueillir les collectes sélectives de la zone ouest dès le 1^{er} mars 2019, et permettre à ces territoires d'étendre leurs consignes de tri à tous les emballages. Dès la fin de l'année 2017, le projet a obtenu :

- le permis de construire,
- l'autorisation d'exploiter par la DREAL.

Les travaux ont commencé, comme prévu, dès le 1^{er} février 2018.

- **de février à juin 2018** : déconstruction des anciens locaux administratifs et

sociaux, pour construire en lieu et place une partie de process (zone 6) dédiée au tri des papiers et aménagement extérieurs ;

- **juin 2018** : arrêt du centre de tri, déconstruction des bâtiments actuels et extensions de bâtiments réalisés. Durant la période de travaux du centre de tri, les collectes sélectives d'emballages et papiers seront envoyées vers des centres de tri voisins ;
- très rapidement, installation du nouveau process pour réaliser les premiers essais de process en décembre 2018 ;
- **février 2019**, mise en service du process.



Vers une simplification du geste de tri à l'échelle du département

► Un centre de tri de grande capacité ultra moderne, pour atteindre de meilleures performances et un coût réduit du tri

À partir de mars 2019, le centre de tri de grande capacité va permettre de recevoir le tri de tous les habitants du SMDO.

D'une capacité de 60 000 tonnes / an, ce centre de tri permettra de trier les consignes de tri, avec et sans extension.

Aujourd'hui, les consignes appliquées par les habitants ne sont pas les mêmes à l'Est et à l'Ouest.

Les habitants de l'ex-SMVO (à l'Est) bénéficient déjà des consignes de tri simplifiées, avec extension.

Ils disposent d'un seul contenant dans lequel ils peuvent mettre tous les emballages et tous les papiers. Alors que les habitants de l'Ouest (ex-SYMOVE) trient d'un côté les corps creux, de l'autre, les corps plats, et ceci dans deux contenants différents.



► Enjeu principal : une amélioration des performances de tri à un coût réduit !

Avec ce projet, l'objectif économique que s'était fixé le SMDO est atteint avec une amélioration substantielle du coût du tri. La mise en service de ce nouvel outil industriel, en février 2019, devra permettre aux collectivités de l'Ouest du département de l'Oise de passer à l'extension des consignes de tri.

Les recettes du tri seront excédentaires sur les dépenses ; cette recette va encore augmenter avec les performances du centre de tri.

► Pas d'arrêt de la chaîne du tri

De juin 2018 à janvier 2019 : phase dite de gros travaux, les collectes sélectives de la partie Est du territoire du SMDO seront transférées dans d'autres centres de tri.

► Que deviennent les déchets pendant les travaux ?

Ils seront :

- transférés sur le site de Villers-Saint-Paul par ESIANE dans une partie du bâtiment actuel des mâchefers.

Aucun changement dans les circuits de collecte ou dans les conditions actuelles de transferts n'est à constater avec cette organisation : les collectes sélectives arrivent toujours à Villers-Saint-Paul pour être ensuite transférées vers d'autres sites de tri ;

- transportés par camion à fond mouvant (FMA) par la société MAUFFREY ;

- triés sur les sites d'Amiens (VÉOLIA) et Blanc-Mesnil (PAPREC) ainsi que Le Rheu.

Pendant la phase de travaux, les caractérisations des collectes sélectives continueront d'être effectuées par le

chargé des caractérisations, dans un bungalow aménagé spécifiquement à cet effet, proche du hall mâchefers où seront transférées les collectes sélectives.

Il faudra toutefois, suivre avec attention les tonnages sur les centres de tri d'Amiens et de Blanc-Mesnil, afin de percevoir l'intégralité des recettes industrielles et des soutiens des éco-organismes.

Les refus de tri, quant à eux, reviendront par route sur le site de Villers-Saint-Paul, pour être traités par valorisation énergétique : ce mode de traitement permet également de percevoir des soutiens de la part de CITEO (éco-organisme pour les emballages et les papiers) pour la part des emballages non recyclables contenue dans les refus.

Économiquement, ce nouveau centre de tri représentera :

- une économie conséquente sur le coût de tri,
- de meilleures recettes industrielles et de meilleurs soutiens des éco-organismes, liés à une meilleure qualité de tri.

Le projet de construction de la base logistique et du quai de Villers-Saint-Sépulcre

L'un des projets du SMDO est la construction d'un quai de transfert rail / route et d'une base logistique sur un site situé sur la commune de Villers-Saint-Sépulcre.

Ce site présente l'avantage d'être déjà la propriété du syndicat et de disposer d'un embranchement ferroviaire raccordé au Réseau Ferré National.

Pour ce projet, le SMDO assure actuellement les études préalables pour :

- 1 - l'implantation d'un quai de transfert rail / route et d'une Installation Terminale Embranchée (ITE) ;**
- 2 - l'implantation d'une seconde base logistique** pour assurer l'exploitation des déchetteries du territoire ;
- 3 - les équipements communs aux deux activités et notamment le système de pesage à l'entrée du site (pont bascule).**

► Pour le quai de transfert rail / route

Le quai de transfert assurera deux fonctions principales :

- une fonction de réception des véhicules de collecte ;
- une fonction de transbordement des caissons sur les wagons, en stationnement sur les voies ferrées.

Le vidage des ordures ménagères et de la collecte sélective, principalement issues de la collecte en porte-à-porte, s'effectuera dans un bâtiment clos. Ces déchets seront reconditionnés.

Le conditionnement est directement lié au mode de transport associé à l'unité de transfert.

Aussi, les déchets seront compactés dans des caissons adaptés au transport ferroviaire, pour doubler le tonnage par unité de 28 m³.

La remise en service de la première partie de l'installation terminale embranchée sera assurée par SNCF Réseau en 2019, aux frais du syndicat.

Les études de réalisation devraient aboutir en septembre 2018 et les travaux pourraient ainsi être menés début 2019.

► Base logistique (déchetterie)

L'implantation de la régie transport pour l'exploitation des déchetteries nécessite la mise en place :

- d'un parking pour les véhicules légers et des camions Ampliroll ;
- d'une aire de stockage des bennes ;
- d'un local de stockage pour le matériel ;
- de sanitaires et vestiaires ;
- de bureaux ;
- d'un atelier de maintenance des bennes ;
- d'une aire de lavage des bennes et des camions.



POPULATION
DU SMDO

760 134
habitants



**Ordures Ménagères
Résiduelles
collectées**

182 066 T

envoyées au CVE de
Villers-Saint-Paul et
vers des ISDND

- 1,87 %

entre 2016 et 2017



**Déchets
transportés
par voie ferroviaire**

94 420 T

de déchets transportés
par voie ferroviaire



Déchetteries

170 215 T

de déchets apportés
en déchetteries
soit 172,08 kg par visite

989 187

Visites en déchetterie

PANORAMA



**COLLECTE SÉLECTIVE
COLLECTÉE**

**ex-SMVO
(en extension des
consignes de tri)**

61,46 kg

par habitant
soit 30 668 tonnes
collectées

+ 1 %

entre 2016 et 2017



**COLLECTE SÉLECTIVE
COLLECTÉE**

**ex-SYMOVE
(hors extension des
consignes de tri)**

44,95 kg

par habitant
soit 11 739 tonnes
collectées

+ 2,15 %

entre 2016 et 2017



VERRE

26,29 kg

par habitant
soit 19 987 tonnes
collectées

+ 1,86 %

entre 2016 et 2017

2

Présentation et installations du territoire SMDO



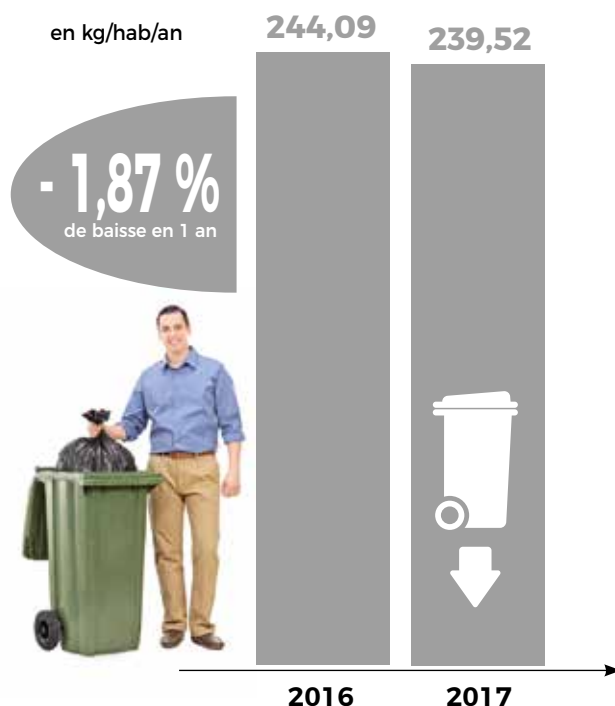
LA POPULATION en 2017 : 760 134 habitants

18 INTERCOMMUNALITÉS

- ARGBA : Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne
- CAB : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
- ACSO : Communauté de l'Agglomération Creil Sud Oise
- CCAC : Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne
- CCLO : Communauté de Communes des Lisières de l'Oise
- CCSO : Communauté de Communes de Senlis Sud Oise
- CCLVD : Communauté de Communes du Liancourtois / La Vallée Dorée
- CCOP : Communauté de Communes de l'Oise Picarde
- CCPB : Communauté de Communes du Pays de Bray
- CCC : Communauté de Communes du Clermontois
- CCPP : Communauté de Communes du Plateau Picard
- CCPN : Communauté de Communes du Pays Noyonnais
- CCPOH : Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Hallatte
- CCPS : Communauté de Communes du Pays des Sources
- CCPE : Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées
- CCPV : Communauté de Communes du Pays du Valois
- CCPT : Communauté de Communes Thelloise
- CCS : Communauté de Communes des Sablons

► Les ordures ménagères résiduelles collectées

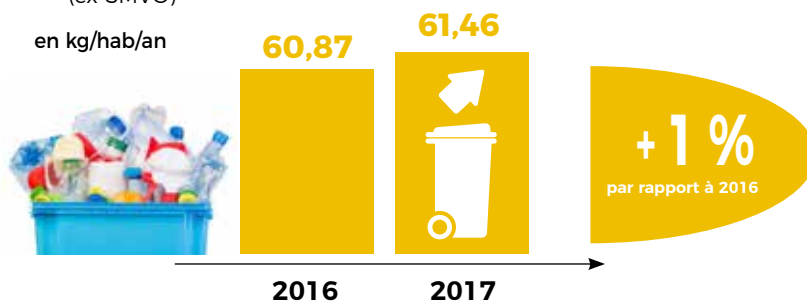
A l'échelle du SMDO, le ratio des ordures ménagères résiduelles a baissé entre 2016 et 2017 de **1,87 %**, soit **4,6 kg/hab.**



► La collecte sélective

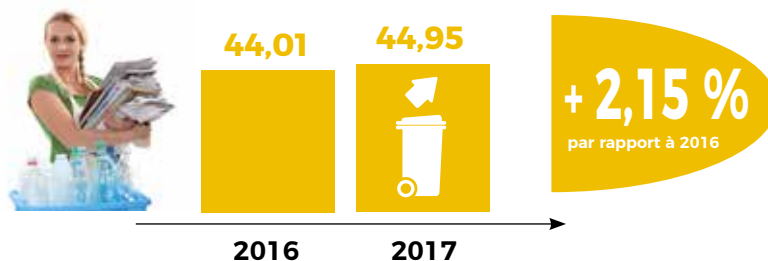
1 - **AVEC extension des consignes de tri** et papiers / journaux / magazines (ex-SMVO)

en kg/hab/an



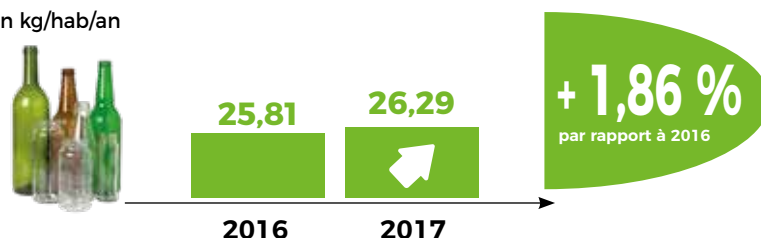
2 - **SANS extension des consignes de tri** et papiers / journaux / magazines (ex-SYMOVE)

en kg/hab/an



► Cas spécifique du verre

en kg/hab/an



Bilan des différents flux de collecte

457 622 T
de déchets ménagers
602 kg / habitant


**COLLECTE À DOMICILE
ET EN APPORT
VOLONTAIRE**

TOTAL :
243 264 T
320,03 kg/hab



VERRE
19 987 T
26,29 kg/hab



COLLECTE SÉLECTIVE
41 403 T
54,47 kg/hab



Corps creux 3 337 T
Corps plats 8 402 T
Monoflux 29 664 T



ORDURES MÉNAGÈRES
181 874 T
239,27 kg/hab



AUTRES COLLECTES

44 143 T
hors services techniques



ENCOMBRANTS
6 036 T
8 kg/hab



TEXTILES
1 902 T
2,5 kg/hab



DÉCHETS VERTS
en porte-à-porte
36 205 T
47,63 kg/hab
services techniques
& jardins familiaux
7 983 T



DÉCHETS VERTS
des déchetteries
43 369 T



**COLLECTE EN
DÉCHETTERIE**

TOTAL :
170 215 T



**DÉCHETS
DANGEREUX**
1 170 T



**TOUT VENANT
enfouissable**
23 195 T



**TOUT VENANT
valorisable + BOIS**
41 751 T



**TEXTILES
des déchetteries**
460 T



**TERRES ET
GRAVATS**
40 355 T



MONOFLUX
170 T



PNEUS
363 T



**PAPIRS
CARTONS**
1 449 T



ECO-MOBILIER
5 999 T



**DEEE
déchets électriques**
4 919 T



ECO DDS
875 T



FERRAILLES
6 141 T

USINE DE RECYCLAGE
DU VERRE

3 CENTRES DE TRI
Villers-Saint-Paul
Decamp-Dubos
Gurdebeke

1 CENTRE DE
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
(Villers-Saint-Paul)



INSTALLATION DE
STOCKAGE DES DÉCHETS
NON DANGEREUX

RECYCLAGE
50 029 T

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
121 083 T

ENFOUISSEMENT
71 226 T

+ STOCK : **926 T**

CENTRE DE TRI
DES ENCOMBRANTS
+
CENTRE DE STOCKAGE

FILIÈRES DE RECYCLAGE /
VALORISATION

PLATFORME DE
COMPOSTAGE DES
DÉCHETS VERTS

RECYCLAGE
4 394 T

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
1 703 T

ENFOUISSEMENT
1 841 T

VALORISATION ORGANIQUE
29 185 T

USINE DE RECYCLAGE /
VALORISATION

CENTRE DE TRI

CENTRE DE
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
(Villers-Saint-Paul)

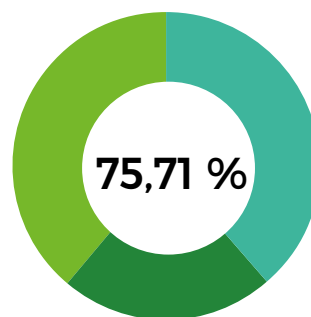
INSTALLATION DE
STOCKAGE DES DÉCHETS
NON DANGEREUX

RECYCLAGE
78 896 T

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
10 806 T

ENFOUISSEMENT
37 145 T

TOTAL
VALORISATIONS
+ RECYCLAGE :



RECYCLAGE :
29,13 %

VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE :
29,19 %

VALORISATION
ORGANIQUE :
17,39 %

ENFOUISSEMENT * :
24,08 %

Stock non traité en fin d'année :
0,20 %

* 2017 : année de transition cf. p.69



LES ELUS ET LES SERVICES

3

Les nouvelles instances

Par arrêté préfectoral en date du 10 novembre 2016, le Syndicat Mixte du Département de l'Oise a été créé à compter du 1^{er} décembre 2016.

Le SMDO est issu de la fusion entre le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) et le Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (SYMOVE) qui géraient le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés, respectivement pour l'Est et l'Ouest du département. Le SMDO exerce ces mêmes compétences au service de 18 intercommunalités adhérentes et de 760 134 habitants.

Le comité syndical d'installation s'est déroulé le 1^{er} décembre 2016 à CATENOY. Les délégués issus des communautés d'agglomération et communautés de communes adhérentes ont élu Philippe MARINI Président.

Le Bureau syndical est composé du président et de 26 délégués élus par l'assemblée délibérante, dont 15 vice-présidents.

Outre les 4 commissions obligatoires (Commission d'Appel d'Offres, Commission de Délégation de Service Public, Commission Consultative des Services Publics Locaux et Commission de Contrôle des Comptes), le SMDO s'est doté de 14 commissions facultatives, afin que services et élus étudient et préparent l'ensemble des questions qui seront débattues en Bureau et / ou Comité (Commissions déchetteries, finances, marchés à procédure adaptée, prévention, transport, communication, etc.).

► Transfert de compétences

L'arrêté préfectoral du 10 novembre 2016 mentionne que le SMDO reprend en totalité les compétences préalablement exercées par les deux syndicats fusionnés et relatives au transport et au traitement des déchets ménagers et assimilés. S'agissant de l'exploitation des déchetteries, l'ex-SMVO exploitait son réseau en régie, excepté le site de Bornel mis à disposition dans le cadre d'un marché public. Sur le territoire de l'ex-SYMOVE, les déchetteries relevaient de la compétence des intercommunalités adhérentes.

Les statuts du SMDO prévoient un transfert obligatoire de la compétence « quais bas » des 26 déchetteries situées sur le territoire de l'ex SYMOVE. Cela consiste notamment pour le syndicat à exercer le transport et le traitement des objets et matières déposés en déchetteries (y compris les points « propres » et points « verts ») ainsi que la gestion des contrats opérationnels ou financiers avec les éco-organismes agréés chargés du recyclage de différents matériaux.

En complément de cette compétence « bas de quais », le Syndicat exerce, pour le compte des membres adhérents de l'ancien SMVO et de ceux de l'ancien

SYMOVE ayant expressément fait ce choix, la compétence relative à la construction et l'exploitation du « haut de quai » des déchetteries.

Il faut entendre par « haut de quai », la mise en place et la gestion des agents pour l'accueil du public, l'élaboration du règlement intérieur régissant le fonctionnement du site, l'entretien et la maintenance du site, ainsi que la fourniture de tous les matériels d'exploitation nécessaires.

La Communauté de Communes du Pays de Bray est la première intercommunalité de l'ex-SYMOVE à avoir délibéré pour transférer au SMDO la compétence « haut de quais » pour les 5 déchetteries situées sur son territoire.

Depuis, les communautés de communes Thelloise et de l'Oise Picarde ont également délibéré en ce sens pour un transfert qui est opérationnel depuis respectivement et le 1^{er} juin 2017 et le 1^{er} septembre 2017.

Ce sont ainsi 15 déchetteries supplémentaires qui sont exploitées en totalité par le SMDO.

Forte augmentation des effectifs



Au moment de sa création le 1^{er} décembre 2016, le SMDO comprenait 130 agents. Depuis le 1^{er} février 2018, il compte 183 agents.

Cette augmentation de l'effectif s'explique essentiellement par le transfert de compétences opéré dans le cadre de la fusion intervenue entre le SMVO et le SYMOVE.

► Reprise de la gestion des bas de quais des déchetteries

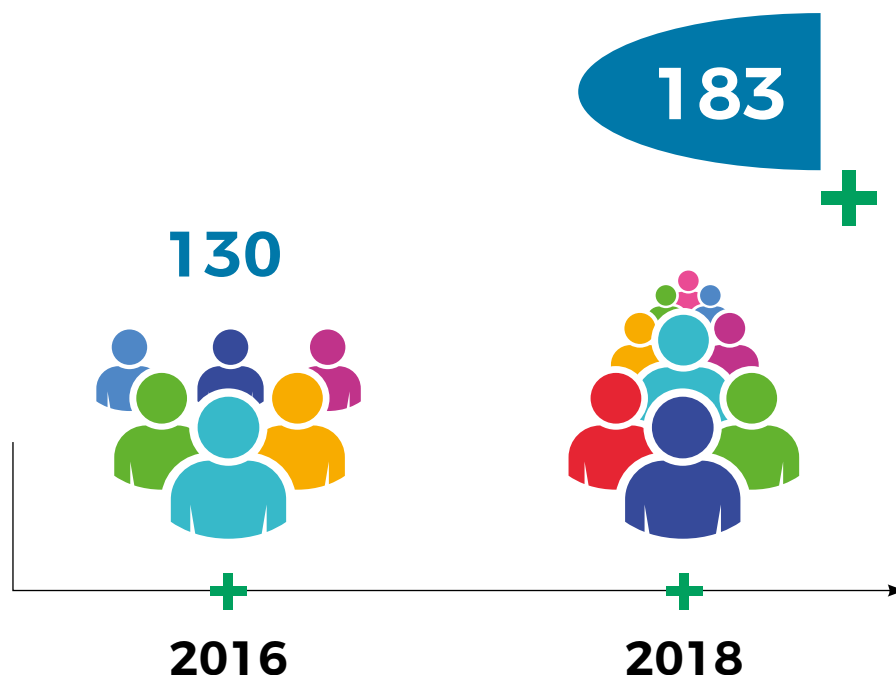
Les statuts du SMDO prévoient, en effet, que le syndicat exploite les bas de quais des déchetteries, ce qui consiste à enlever les bennes une fois remplies pour les transporter vers les différents exutoires pour traitement de leur contenu. Cette disposition concerne l'ensemble des déchetteries de l'ex-SYMOVE, qui étaient auparavant exploitées par les intercommunalités.

Selon le mode d'exploitation qui avait été choisi par les adhérents, le transfert est immédiat (lorsqu'il s'agissait d'un service en régie) ou différé en fonction de la durée du marché conclu avec le prestataire privé.

Actuellement, 36 conducteurs assurent le transport de bennes. Ils étaient 22 au moment de la fusion, le 1^{er} décembre 2016. Cette augmentation de l'effectif s'est accompagnée d'un renforcement de l'encadrement et de l'équipe chargée de planifier les tournées des conducteurs. Ce service est géré par une coordonnatrice, adjointe du responsable d'exploitation, et les feuilles de route des conducteurs sont organisées par trois agents qui se relaient, le transport de bennes s'effectuant 7 jours / 7, y compris les jours fériés.

► Reprise de la gestion des hauts de quais de 15 déchetteries

Ces mêmes statuts donnent la possibilité aux intercommunalités de l'ex-SYMOVE qui le souhaitent, de confier également au syndicat la gestion des hauts de quais de déchetteries, soit l'accueil des usagers particuliers et professionnels.



Trois Communautés de Communes ont fait ce choix : le Pays de Bray, l'Oise Picarde et Thelloise.

Ces transferts de compétences engendrent des transferts de personnels, afin d'assurer la continuité du service public. Ainsi, en 2017, 8 conducteurs, 20 agents d'exploitation et 1 coordonnateur ont intégré l'effectif du SMDO.

► Création de postes d'encadrement

Avec la multiplication des sites distants et le besoin d'encadrer les agents sur ses sites, il s'est avéré nécessaire de créer des postes (encadrants intermédiaires, assistant ressources humaines, agents de planification, technicien informatique, agent de maintenance des sites).

► Reprise en régie de l'exploitation des quais de transfert

À l'automne 2017, le Comité Syndical a décidé de reprendre en régie l'exploitation des quais de transfert, afin de gagner en réactivité et de réaliser des économies grâce aux synergies développées avec le service de la régie de transport.

C'est dans ces conditions que 11 salariés du prestataire privé qui exploitait les quais ont été repris par le syndicat.

Ce contexte de forte évolution offre également des perspectives au personnel déjà en place.

Ainsi, des agents d'exploitation ont pu postuler sur d'autres missions et devenir coordonnateur, agent de maintenance, chargé de l'entretien des espaces verts, conducteur ou encore chargé d'animation, en fonction de leur profil et de leur expérience. Un coordonnateur de déchetteries a souhaité intervenir sur de nouvelles missions et coordonne désormais l'équipe des agents des quais de transfert.

Le syndicat encourage l'évolution en interne et poursuit une politique de formation dynamique qui permet à chacun de progresser ou d'acquérir de nouvelles compétences.



Les membres du bureau

juin 2018

+

Agglomération
de la Région de Compiègne
et de la Basse Automne
Philippe MARINI
Président

► Vice-Présidents du SMDO



Communauté
de l'Agglomération
Creil Sud Oise
Philippe MASSEIN
1^{er} Vice-président



Communauté
de l'Agglomération
Creil Sud Oise
Jean-Luc DION



Communauté
de l'Agglomération
du Beauvaisis
Béatrice LEJEUNE



Communauté
de l'Agglomération
du Beauvaisis
Jean-Luc BRACQUART



Communauté
de Communes
des Sablons
Laurent CHEVALLIER



Communauté
de Communes
Thelloise
Alain DUCLERCQ



Communauté
de Communes
du Pays des Sources
René MAHET
Président de la CC Pays des Sources



Communauté
de Communes
Senlis Sud Oise
Jacky MÉLIQUE



Communauté
de Communes
de l'Oise Picarde
Jacques COTEL
Président de l'Oise Picarde



Communauté
de Communes
du Pays Noyonnais
Patrick DURVICQ



Communauté
de Communes
du Clermontois
Franck MINÉ



Communauté
de Communes du Pays
de Valois
Benoît HAQUIN
Président du Pays de Valois



Communauté
de Communes des
Pays d'Oise et d'Halatte
Robert LAHAYE



Communauté
de Communes de
l'Aire Cantilienne
Corry NEAU



La Vallée Dorée :
Communauté de
Communes du Liancourtois
Claude PERSANT



► Membres du bureau du SMDO



Communauté de Communes
des Lisières de l'Oise
Alain BRAILLY
Président C.C. Lisières de l'Oise



Agglomération
de la Région de Compiègne
et de la Basse Automne
Arielle FRANCOIS



Communauté
de Communes
Thelloise
Agnès CLARY-WAWRIN



Communauté
de Communes
du Pays de Valois
Daniel GAGE



Commnauté
de Communes
du Plateau Picard
Olivier DEBEULE



Agglomération
de la Région de Compiègne
et de la Basse Automne
Bernard HELLAL



Communauté
de Communes
de la Plaine d'Estrées
Annick DECAMP



Communauté
de l'Agglomération
Creil Sud Oise
Abdelkrim KORDJANI



Communauté
de l'Agglomération
du Beauvaisis
Olivier TABOUREUX



Communauté
de Communes
de l'Aire Cantilienne
François DESHAYES
Président de la CC Aire Cantilienne



Communauté de
Communes du
Pays de Bray
Jean-Michel DUDA

► Commissions obligatoires

- **Commission d'appel d'offres**
Président : Philippe MASSEIN
- **Commission de délégation
de service public**
Présidente : Arielle FRANCOIS
- **Commission consultative
des services publics locaux**
Présidente : Arielle FRANCOIS
- **Commission de contrôle des
comptes**
Présidente : Corry NEAU

► Commissions facultatives

- **Commission des finances**
Présidente : Corry NEAU
- **Commission MAPA**
Président : Patrick DURVICQ
- **Commission transport et quai de transfert**
Président : Laurent CHEVALLIER
- **Commission suivi du centre de valorisa-
tion énergétique et du réseau de chaleur**
Président : Robert LAHAYE
- **Commission déchetteries**
Président: Benoit HAQUIN
- **Commission suivi du centre de tri**
Président : Jean-Luc BRACQUART
- **Commission Aménagement du site
de Villers-Saint-Sépulcre**
Présidente : Béatrice LEJEUNE
- **Commission Travaux**
Président : Alain DUCLERCQ
- **Commission Collecte sélective
des emballages et papiers**
Président : Jacques COTEL
- **Commission Déploiement
des compétences du SMDO**
Président : René MAHET
- **Commission Valorisation organique
et biodéchets**
Président : Jacky MÉLIQUE
- **Commission Communication**
Président : Claude PERSANT
- **Commission Prévention**
Président : Franck MINÉ
- **Commission Economie circulaire**
Président : Jean-Luc DION

Les compétences de chaque service



Les effectifs du SMDO ayant considérablement évolué, notamment en raison de la fusion entre le SMVO et le SYMOVE et des transferts de compétences opérés par certains adhérents, il s'est avéré nécessaire de réorganiser les services, pour davantage de cohérence et d'efficacité.

Ainsi, trois pôles ont été créés, le pôle stratégique dirigé par le Directeur Général des Services, et les pôles opérationnel et fonctionnel animés chacun par un Directeur Général Adjoint.

LE PÔLE STRATÉGIQUE

Ce pôle est composé des directions suivantes :

► Direction des finances

Elle élabore le budget et gère son exécution. Elle gère ainsi l'ensemble des dépenses et des recettes mais également la trésorerie et les emprunts.

Ce service a mis en place une gestion analytique des dépenses et des recettes par pôle d'activité :

- transport et valorisation des déchets ménagers,
- transport et traitement des collectes sélectives,
- traitement des déchets de déchetteries,
- déchets verts et encombrants.

Non obligatoire, elle permet de déterminer et fixer les tarifs pratiqués par le Syndicat par nature d'activité et permet de restituer le coût réel de chacune de ses activités.

Sous l'autorité de la Direction Générale, le service financier a assuré en 2017 la gestion :

- d'un budget de fonctionnement de près de 48,8 millions d'euros,
- d'un budget d'investissement de près de 10,4 millions d'euros.

Le service est composé de 5 personnes. Cette année, plus de 6 650 mandats et près de 2 050 titres de recettes ont été émis.

► Direction de la communication

Le service communication, piloté par la responsable de la communication, est constitué de :

- 3 personnes réunies au sein du pôle « tri et prévention » qui gèrent et organisent toutes les animations et les actions sur le tri et la prévention des déchets auprès du public, en collaboration avec les communautés de communes et agglomérations, et les associations locales.
- En début d'année 2018, l'équipe a été complétée par un ancien agent d'exploitation, qui a pu bénéficier d'une promotion interne, et est devenu chargé des animations sur le tri et la prévention des déchets ;
- à ce pôle, s'ajoute une personne en charge du graphisme, essentiellement sur les parutions et publications réalisées par le syndicat ;
- un poste de chargé de communication est en cours de recrutement.

► Direction chargée du suivi du centre de valorisation énergétique, du transfert et transport ferroviaire, des études et du développement.

L'une des missions est le suivi de la délégation de service public qui regroupe le centre de valorisation énergétique et la plateforme ferroviaire : suivi technique et financier de l'exploitation, gestion des travaux de mises aux normes et l'implantation de nouveaux équipements. Ce service gère quatre quais rail/route, propriété du SMDO, exploités en régie avec une équipe de 11 agents d'exploitation encadrés par un coordinateur et assure le suivi d'exploitation de deux autres quais privés pour le transfert des ordures ménagères. Le coordinateur se charge également de la planification de l'activité des agents d'exploitation, de la gestion journalière des commandes de caissons, de la gestion du parc véhicules, des caissons ferroviaires et des postes compacteur-translateur.

En complément du transfert, le coordinateur et la responsable assure le suivi du transport ferroviaire et routier des déchets vers le centre de traitement principal de Villers-Saint-Paul et vers les unités de valorisation énergétique pour lesquels nous disposons de conventions d'entente : élaboration des planning des rotations des semi-remorques, interface entre les différents acteurs.

Les projets de construction des quais de transfert sont également rattachés à ce service, et notamment le projet de Villers-Saint-sépulcre, quai de transfert et base logistique pour la régie transport des déchetteries.

Enfin, le service gère également une partie des études et le développement de nouveaux services et équipements pour le Syndicat.

► Direction des constructions neuves, prévention et hygiène et sécurité

Pour la partie stratégique, il s'agit du pilotage des travaux de construction, de rénovation et de mise aux normes sur les déchetteries, les bases logistiques, les quais de transfert et le siège.

La partie rattachée au pôle fonctionnel comprend le suivi environnemental et réglementaire des ICPE, la maintenance préventive des installations et la prévention des risques professionnels.

► Direction chargée du suivi du centre de tri, des relations avec les éco-organismes et des contrats de partenariat

Pour la partie stratégique, il s'agit du pilotage des travaux de construction du centre de tri industriel de grande capacité réalisé à Villers-Saint-Paul, de la gestion du contrat d'exploitation du centre de tri, de la vente matière issue du tri et de la relation avec les éco-organismes.

Ce service gère également les relations avec les collectivités voisines pour développer les partenariats, et participe aux échanges nationaux sur la thématique déchets.

LE PÔLE OPÉRATIONNEL

Ce pôle est découpé en quatre services :

- exploitation des déchetteries,
- transport des bennes de déchetteries,
- marchés et facturation des tonnages,
- maintenance curative et entretien des espaces verts.

► Le service exploitation

Ce service gère le réseau de déchetteries du SMDO composé de 39 déchetteries exploitées en régie directe. Ces 39 déchetteries sont exploitées par une équipe de 77 agents d'exploitation accueillant les usagers sur site, encadrés par 5 coordonnateurs et l'agent en charge de l'exploitation des déchetteries. Deux personnes se chargent de la planification de l'activité des agents de déchetteries et des conducteurs.

Un agent assure la gestion des demandes de cartes d'accès en déchetterie.

Afin d'encadrer ce nouveau personnel réparti sur des sites distants sur son territoire, l'équipe de coordonnateurs déchetteries a été renforcée avec l'arrivée de deux nouveaux coordonnateurs, le premier pour les déchetteries de la C.C. Thelloise et le second pour celles des C.C du Pays de Bray et d'Oise Picarde.

Au sein du service Marchés, tonnages, facturation, un agent assure la réalisation des marchés et leur gestion, encadrant une personne s'occupant de la gestion des tonnages de déchetteries et de la facturation, et une autre effectue le « reporting » des tonnages transportés par la régie de transport

Pour le service transport, l'enlèvement des bennes de déchetterie est réalisé depuis le 1^{er} janvier 2013, en régie directe, avec 36 conducteurs poids lourds et 5 agents polyvalents, encadrés par 1 coordonnateur transport. 3 assistants logistiques / planning réalisent quotidiennement les tournées d'enlèvement de bennes des conducteurs.

Un agent assure la gestion du parc véhicule (poids lourds et véhicules légers) et du matériel d'exploitation propre aux déchetteries et au transport. Un autre agent est chargé de la maintenance des bennes.

LE PÔLE FONCTIONNEL

Ce pôle comprend des services dont les missions sont transversales :

► Le service juridique

Ses deux principales missions sont l'organisation des assemblées et la conclusion de marchés et contrats publics.

Les élus sont régulièrement réunis pour prendre des décisions à l'appui des dossiers et rapports de présentation préparés par les services. Ainsi, en 2017, 5 Comités syndicaux et 10 Bureaux ont été organisés. Le service juridique veille au contenu des ordres du jour, valide les rapports, rédige les délibérations et contrôle l'accomplissement de l'ensemble des formalités nécessaires pour que les décisions prises par les élus soient applicables.

Les marchés et contrats publics représentent également un volet important de l'activité du service juridique. 2017 a été une année particulière.

Outre près de 90 contrats et marchés conclus, plus de 80 marchés ont été transférés au service juridique du SMDO dans le cadre de la fusion SMVO - SYMOVE et des transferts de compétences décidés par les adhérents de l'ex-SYMOVE qui ont fait le choix de transférer la gestion de leurs déchetteries au syndicat.

Les procédures de marchés publics qui ont été menées en 2017 ont, par exemple, porté sur la réalisation du futur centre de tri de 60 000 tonnes, la location d'une flotte de camions, la fourniture de carburant, l'achat de bennes ou encore le service de transport ferroviaire.

Le service juridique gère également les contrats d'assurances et les différents sinistres qui peuvent survenir (accidents, vols, dégradations...).

► Le service Ressources Humaines :

trois personnes le composent, pour gérer un effectif de 183 agents, fonctionnaires ou contractuels. Une personne est chargée des paies et de la gestion des carrières (avancements, disponibilité, détachement, mutation, retraite, mais également accidents du travail, congés maladie, mutuelle, prévoyance).

La deuxième s'occupe du recrutement des agents, de la formation, du volet disciplinaire et participe à la conception du magazine de communication interne. Enfin, ce service s'est depuis peu renforcé avec une troisième personne chargée du recrutement des agents remplaçants et saisonniers pour le service exploitation, afin que ne soit pas interrompu le service rendu aux usagers sur le réseau de déchetteries géré par le syndicat (absence pour congés maladie, vacances, etc.).

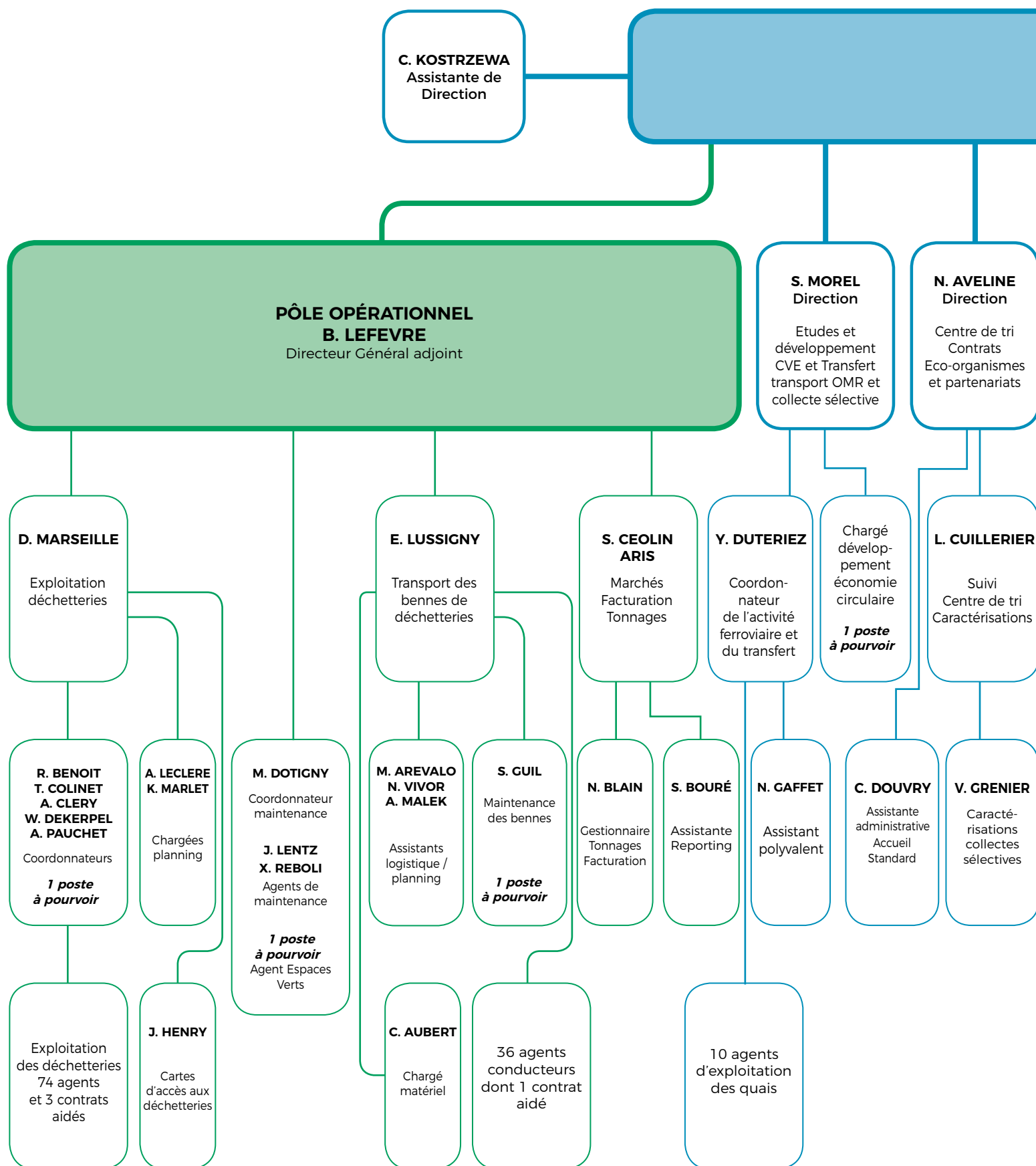
► Le service Prévention - Hygiène

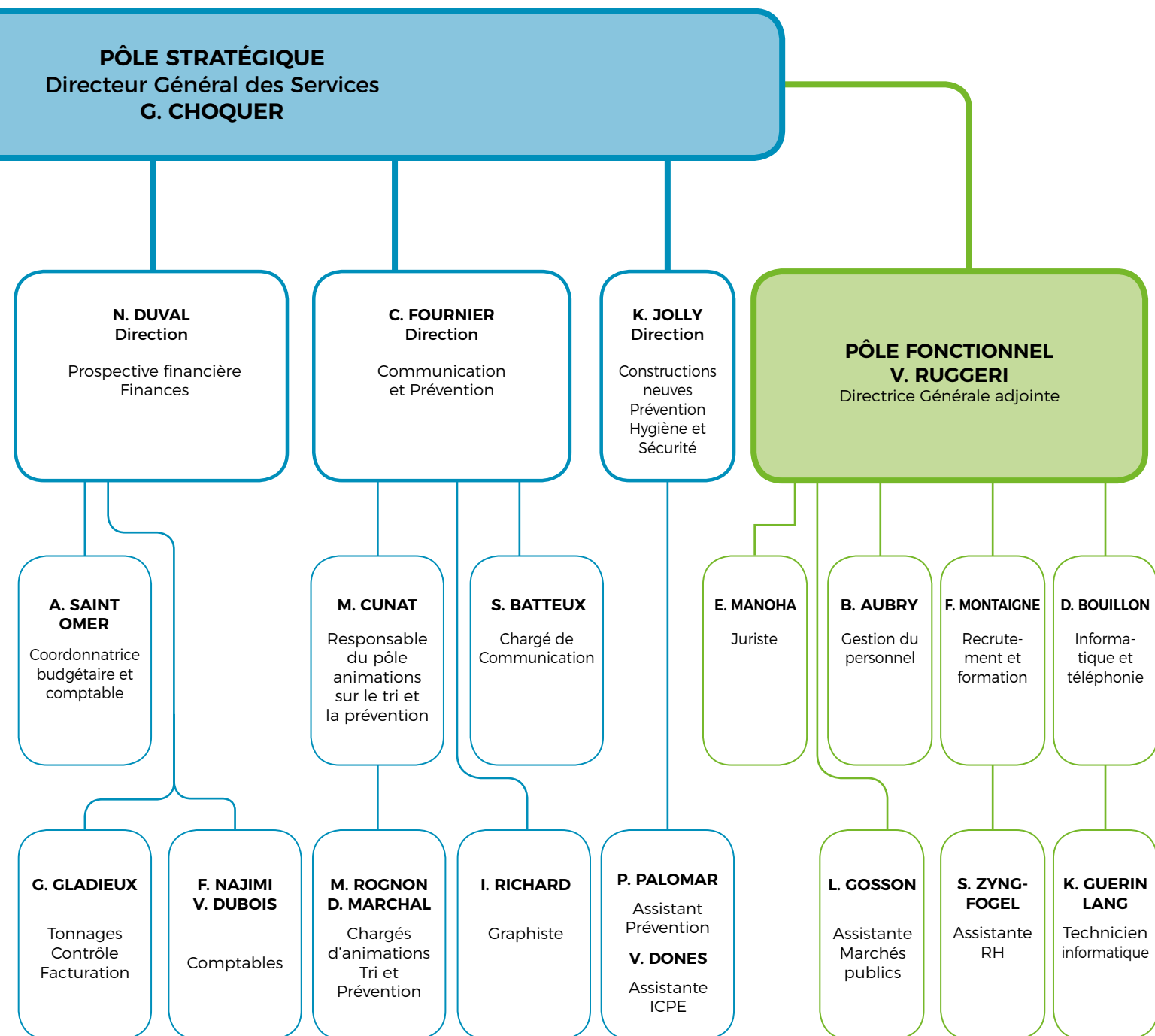
- **Sécurité** : il s'agit dans un premier temps de veiller à ce que l'ensemble des sites gérés par le syndicat respecte la réglementation ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) qui consiste à prévenir de tous risques environnementaux (pollution des sols, nuisances pour le voisinage, contrôles périodiques, etc.). La responsable de la maintenance préventive et l'assistante ICPE assurent cette mission.

Au sein de ce service, l'assistant de prévention veille notamment à la santé et à la sécurité des agents ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

► Le service informatique et téléphonie :

le délégué informatique gère la mise en réseau de l'ensemble des sites, s'assure du maintien opérationnel, de l'évolution et de la sécurisation du système d'information. Il est assisté d'un technicien de maintenance informatique afin d'accompagner l'ensemble des services et répondre aux besoins - spécifiques de chacun en matière d'informatique et de téléphonie.





LES COÛTS DE GESTION DES DÉCHETS



BUDGET

59,2 M€

budget global

45,2 €

Contribution des
collectivités adhérentes

dont :

62,18 €

par tonne

Contribution au
transport et au
traitement des OMr

dont :

24,31 €

par habitant

Contributions (déchetteries,
déchets verts, encombrants
en porte-à-porte)

4

Le budget 2017



L'année 2017 est la première année d'activité complète pour le SMDO.

Le budget 2017 du SMDO s'est élevé à 59,2 M€, avec près de 48,8 M€ en fonctionnement et 10,4 M€ en investissement.

L'exercice de comparaison avec les années antérieures n'est pas possible sur l'ensemble du territoire. En effet, tandis que les collectivités de l'ex-SMVO continuent de bénéficier des mêmes

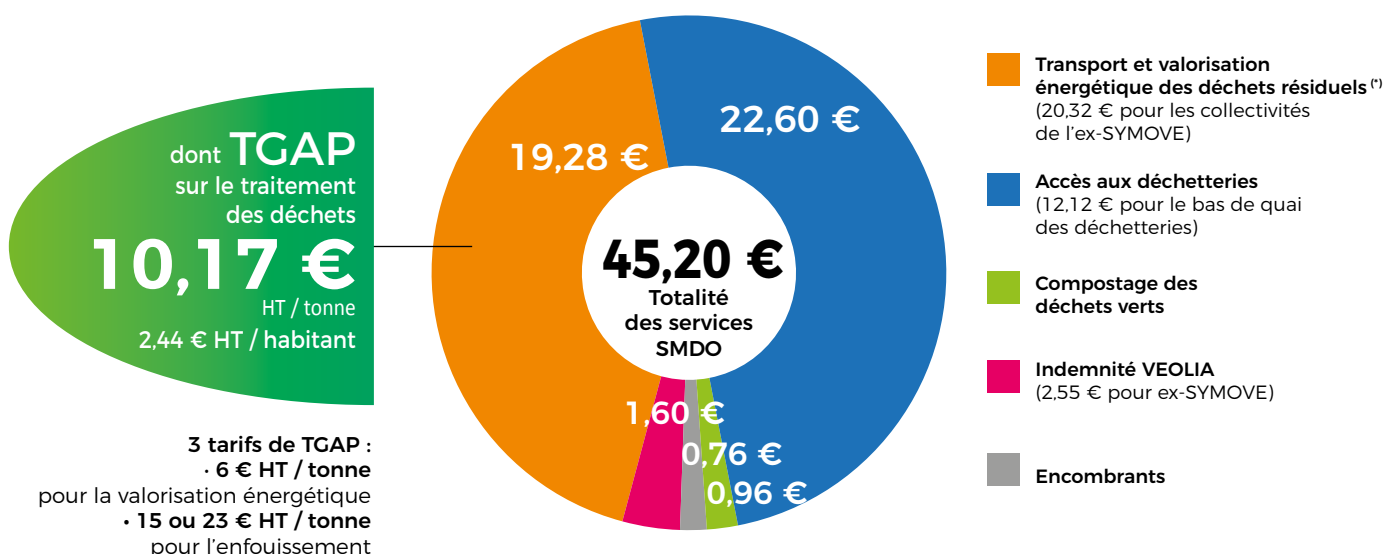
services, les collectivités de l'ex-SYMOVE, en adhérant au SMDO, ont transféré partiellement ou totalement leur compétence « déchetterie », compétence non exercée pour le SYMOVE.

Il est donc plus opportun, pour les années antérieures à 2017, de comparer la contribution totale demandée aux collectivités de l'ex-SMVO. Ainsi, pour ces dernières, la contribution totale versée au syndicat s'est élevée en moyenne à

45,20 € HT par habitant en 2017, soit une baisse de 5 % en € courants depuis 2007 et une baisse de 16 % en € constants sur la même période.

Pour les collectivités de l'ex-SYMOVE, la contribution moyenne, hors déchetteries, s'est élevée à 24,59 € HT par habitant en 2017.

► Contribution des collectivités adhérentes en € HT / hab. - compétence totale en année pleine



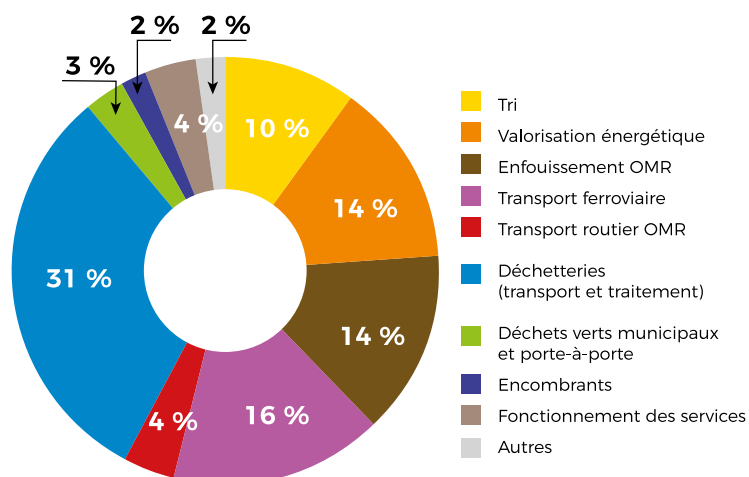
(*) Coût moyen (à l'habitant) reconstitué tenant compte d'une part fixe de 4,74 € ht/hab. et d'une part variable de 62,88 € ht/t



LES DÉPENSES 2017

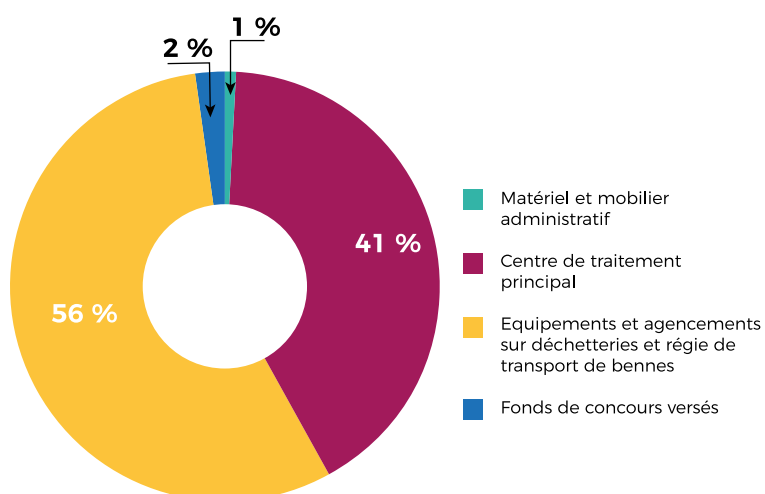
En fonctionnement, les charges d'exploitation représentent **63 %** des dépenses.

► Répartition des charges d'exploitation



SECTION DE FONCTIONNEMENT EN 2017		
Charges de personnel	6 271 067 €	13 %
Charges d'exploitation	30 716 069 €	63 %
Reversement aux collectivités	2 185 750 €	4 %
Intérêts des emprunts	2 500 164 €	5 %
Amortissements et provisions	7 046 596 €	14 %
Autres (frais exceptionnels)	76 993 €	0 %
Total dépenses de fonctionnement	48 796 639 €	100 %
SECTION D'INVESTISSEMENT EN 2017		
Remboursement du capital de la dette	6 495 702 €	62 %
Equipements	3 442 756 €	33 %
Autres	468 899 €	5 %
Total dépenses de fonctionnement	13 269 260 €	100 %
TOTAL BUDGET 2017	59 203 996 €	

► Répartition des investissements



NATURE DE L'INVESTISSEMENT	TRAVAUX FINANCÉS EN 2017
Matériel et mobilier administratif	36 625 €
Centre de traitement principal	1 204 320 €
Equipements & Agencements sur déchetteries & régie transport de bennes	1 660 553 €
Fonds de concours versés	63 166 €
Quais	478 092 €
TOTAL	3 442 756 €

En investissement, les équipements représentent **33 %** des dépenses soit **3,442 M€** dont **1 100 M€** consacrés aux études du centre de tri de grande capacité et **1 M€** à la construction de la nouvelle déchetterie de Noyon.

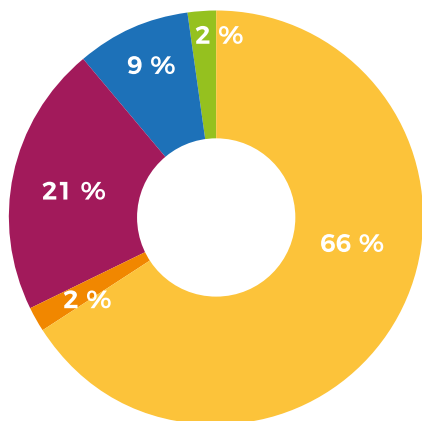
LES RECETTES 2017



Avec près de **33,15 millions d'euros**, les contributions des adhérents représentent **66 %** des recettes de fonctionnement.

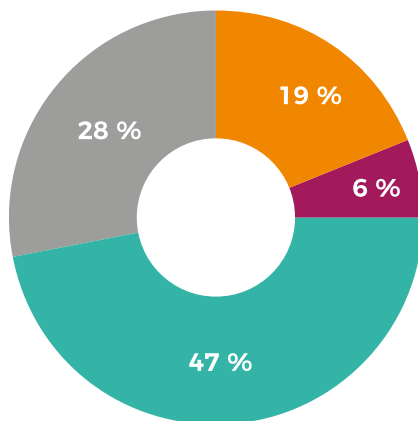
Le montant des aides et des subventions s'élève à près de **10,5 millions d'euros** soit **21 %** du fonctionnement.

► Répartition des recettes de fonctionnement



- Contributions des adhérents
- Excédent antérieur
- Subventions et soutiens extérieurs
- Prestations et ventes de matériaux
- Autres

► Répartition des recettes d'investissement



- Excédent antérieur
- Subventions
- Amortissements
- Emprunts nouveaux

SECTION DE FONCTIONNEMENT - 2017

Contribution des adhérents	33 155 252 €	66 %
Excédent antérieur	686 937 €	1 %
Subventions & soutiens extérieurs	10 542 329 €	21 %
Prestations & ventes de matériaux	4 539 063 €	9 %
Autres	1 181 009 €	2 %
Total recettes de fonctionnement	50 104 590 €	100 %

SECTION D'INVESTISSEMENT - 2017

Excédent antérieur	2 817 564 €	19 %
Subventions	844 262 €	6 %
Amortissements	7 046 596 €	47 %
Emprunts nouveaux	4 100 000 €	28 %
Autres	8 868 €	0 %
Total recettes d'investissement	14 817 290 €	100 %

TOTAL BUDGET 64 921 880 €

► Evolution de la contributions des adhérents (compétence totale)

Contribution totale des adhérents (CVE + déchetteries + déchets verts) en € H.T./habitant

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2007/2017
En € courants	47 €	48 €	46 €	46 €	45 €	46 €	45 €	45 €	45 €	44 €	45 €	- 5 %
En € constants	53 €	53 €	49 €	49 €	48 €	47 €	45 €	45 €	45 €	44 €	45 €	- 16 %

L'évolution de la contribution des adhérents entre 2007 et 2017 a baissé de 16 % en € constants.

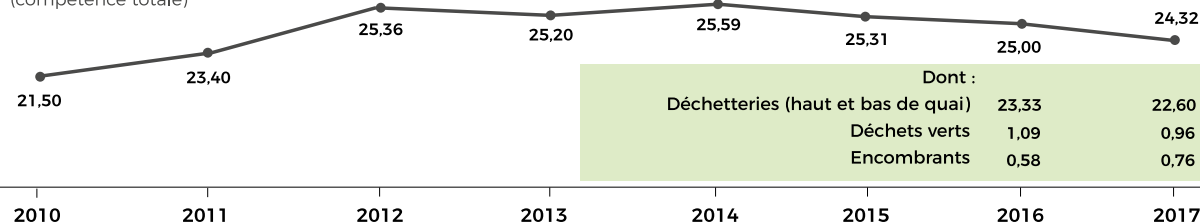
► Évolution des tarifs en € courants

Tarif en € à la tonne pour la valorisation énergétique *



* Tarif reconstitué en € HT/tonne, composé d'une part fixe à l'habitant et d'une part variable à la tonne.

Tarif en € /habitant pour les déchetteries, déchets verts & encombrants (compétence totale)



Les indicateurs techniques et financiers +

Dans cette présentation, sont donnés tous les chiffres et informations qui présentent les indicateurs techniques et financiers obligatoires dans le rapport d'activité du syndicat.

► 18 groupements de communes dans le SMDO

CONTRIBUTIONS					
Nombre d'habitants dans le périmètre du SMDO		Valorisation énergétique		Tri	Déchetteries + déchets verts + encombrants en porte-à-porte
		Depuis 2013	4,74 € HT par habitant		
Population totale 2016	757 656	Part variable en 2016	62,88 € HT à la tonne	0,00 €	25,00 € HT par habitant en 2016
Population totale 2017	760 134	Part variable en 2017	62,18 € HT à la tonne	0,00 €	24,32 € HT par habitant en 2017

► Tonnages de déchets pris en charge par le SMDO

COLLECTE SÉLECTIVE				
	Emballages	Journaux / magazines	Verre	TOTAL SÉLECTIF
Tonnes en 2016	20 361	20 875	19 558	60 794
en Kg/hab	26,87	27,55	25,81	80,24
Tonnes en 2017	20 619	20 784	19 987	61 390
en Kg/hab	27,13	27,34	26,29	80,76
Evolution en masse	1,27 %	- 0,44 %	2,20 %	0,98 %
Evolution en kg/hab	0,94 %	- 0,76 %	1,86 %	0,65 %

DÉCHETS VERTS				
	Porte-à-porte	Municipaux	Déchetteries	TOTAL
Tonnes en 2016	39 118	8 510	31 410	79 038
en Kg/hab	51,63	11,23	41,46	104,32
Tonnes en 2017	36 205	7 983	43 369	87 556
en Kg/hab	47,63	10,50	57,05	115,19
Evolution en masse	- 7,45 %	- 6,19 %	38,07 %	10,78 %
Evolution en kg/hab	- 7,75 %	- 6,50 %	37,62 %	10,42 %

	Déchetteries (hors déchets verts)	Encombrants collectés en porte-à-porte (à compter du 1 ^{er} avril 2012)	Traitement des OMr
Tonnes en 2016	91 666	6 683	184 779
en Kg/hab	120,99	8,82	243,88
Tonnes en 2017	126 846	6 036	181 874
en Kg/hab	166,87	7,94	239,27
Evolution en masse	38,38 %	- 9,68 %	- 1,57 %
Evolution en kg/hab	37,93 %	- 9,98 %	- 1,89 %



► Localisation des installations



► Les installations du SMDO :

► **1 centre de valorisation énergétique**
(capacité 173 250 T / an),

► **1 centre de tri des emballages et journaux-magazines**
(capacité 30 000 T / an),

► **1 plateforme ferroviaire,**

► **4 quais de transfert route rail**
à Compiègne, Noyon,
Saint-Leu-d'Esserent,
Ormy-Villers,

► 40 déchetteries (gestion du haut & bas de quai) :

• **En compétence totale** : Lassigny, Estrées Saint-Denis, Villers-Saint-Paul, Crépy-en-Valois, Brenouille, Clairoix, Guiscard, Compiègne ZI Nord, Longueil Sainte-Marie, Le Plessis Belleville, Saint-Leu d'Esserent, Creil, Verberie, Betz, Laigneville, Lamorlaye, Noyon, Compiègne Mercières, Barbery, Ressons-sur-Matz, Morienvall, Plailly, Ecuvilly, Bornel, Attichy,
• **Depuis le 1^{er} janvier 2017** : Flavacourt, la Chapelle-aux-Pots, Saint-Germain-de-Fly, Sérifontaine, Talmontiers.

• **Depuis le 1^{er} juin 2017** : Abbecourt, Bury, Laboissière-en-Thelle, Mesnil-en-Thelle, Neuilly-en-Thelle, Sainte-Geneviève, Villers-Saint-Sépulcre,

• **Depuis le 1^{er} septembre 2017** : Ansauvillers, Breteuil, Froissy.

► 11 déchetteries en compétence partielle (gestion des bas de quai) :

Beauvais, Crevecoeur-le-Grand, Bailleul-sur-Thérain, Hermes, La Neuville-en-Hez, Velennes, Bulles, Maignelay-Montigny, La Neuville-Roy, Saint-Just-en-Chaussée et Auneuil.

► Les installations de stockage et de transfert n'appartenant pas au SMDO

ISND de Boues, ISND de Bouqueval, ISND de Moulin-sous-Tourent, unité de transfert de Bailleul-sur-Thérain et de Saint-Just-en-Chaussée, centres de tri de Saint-Just-en-Chaussée et de Warluy.

► Les recettes

Montant global des recettes de fonctionnement
(compte administratif 2017) :

50 104 590 €

SOUTIENS DES ÉCO-ORGANISMES & ADEME

Objet	Organisme	Montant
D3E	OCAD3E	291 023 €
Journaux-magazines	CITEO	648 705 €
Textiles	ECO TLC	48 431 €
DDS	ECO DDS	61 911 €
Mobilier	ECO-MOBILIER	670 799 €
Tri	CITEO	8 398 467 €
Prévention des déchets	ADEME	430 471 €
TOTAL		10 549 808 €
Reversement des aides perçues aux collectivités		1 803 693 €
Participation des collectivités		33 155 252 €

VALORISATION

Valorisation issue de l'incinération				Valorisation matériaux issus du tri		Valorisation sous forme de compost	
Electricité	74 521	Mâchefers	35 412 T	Emballages plastiques, cartons, acier, alu	15 247 T	Production estimée :	29 186 T
Vapeur	77 448	dont encombrants	604 T	Journaux-magazines	14 794 T		
Pe = 90,60 %		dont Ferreux :	2 620 T	Verre	19 987 T		
		dont Non ferreux :	288 T				



► Principales dépenses de prestations de service

Montant global des dépenses de fonctionnement du SMDO
(compte administratif 2017) :

48 796 639 €

NATURE	PRESTATAIRE	MODE D'EXPLOITATION	DÉPENSES DES CONTRATS
Quais de transfert	SITA	marché de prestations de service	1 201 367 €
Déchetterie	BUTIN SEDIC	marché de prestations de service	397 950 €
	C. AGGLO. BEAUVAISIS	convention	28 747 €
	CC DES DEUX VALLEES		20 768 €
Centre de traitement principal	ESIANE	Délégation de service public	3 940 141 €
Plate-forme ferroviaire			501 702 €
Traitement des collectes sélectives	GURDEBEKE	marché de prestations de service	1 657 858 €
Traitement par stockage OMR	VEOLIA		3 413 482 €
	GURDEBEKE		1 611 236 €
Archivage	SPGA EVERAIL		5 668 €
	FORWADIS		793 185 €
Transport ferroviaire	VFLI		1 934 758 €
	SNCF RESEAU		22 259 €
	CC THELLOISE		1 365 €
	PAYS DE VALOIS		22 613 €
	CC DES SABLONS		10 660 €
	Transport déchets déchetteries	SEPUR	648 965 €
VEOLIA		458 574 €	
VALNOR		206 206 €	
DECAMP-DUBOS		349 963 €	
BAUDELET		20 748 €	
AGRI ENVIRONNEMENT		127 667 €	
Transport des OMR	VALNOR	757 377 €	
	GURDEBEKE	285 508 €	
Déchets verts	NATURECO	603 291 €	
	AGRI-COMPOST	76 957 €	
	VALORISOL	111 258 €	
	BORAN AGRI	50 923 €	
	LA FERME DU BOIS	35 053 €	
	VEOLIA	31 547 €	
	GEOMATER	39 266 €	
	SUEZ ORGANIQUE	7 358 €	
	SEDE ENVIRONNEMENT	55 699 €	
	AGRI ENVIRONNEMENT	127 531 €	
	COMPIEGNOISE DE TRAVAUX	114 231 €	
	BAUDELET	2 716 €	
	DECAMP-DUBOS	5 271 €	
	Bois	VEOLIA	33 971 €
BAUDELET		3 013 €	
GEOMATER		35 177 €	
DECAMP DUBOS		7 497 €	
PAPREC		31 284 €	
AGRI ENVIRONNEMENT		50 058 €	
Déchets dangereux des ménages	ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT	284 026 €	
	TRAIDIS SERVICES	65 675 €	
	CHIMIREC VALRECOISE	80 214 €	
	SICLI	1 314 €	
	REMONDIS	100 €	
Terres & gravats	VEOLIA	123 343 €	
	DECAMP-DUBOS	21 304 €	
	PLATEFORME BRETEUIL	2 688 €	
	BAUDELET	954 €	
	GEOMATER	5 396 €	
Traitement des huiles usagées	SEVIA	3 422 €	
	CHIMIREC VALRECOISE	25 247 €	
Traitement du tout venant	SITA OISE	145 212 €	
	VEOLIA	1 008 328 €	
	GURDEBEKE	9 849 €	
	BAUDELET	14 233 €	
	DECAMP-DUBOS	25 571 €	
	VALNOR	606 941 €	
Traitement du tout venant valorisable	VEOLIA	2 277 282 €	
Traitement de l'amiante	SECODE	2 567 €	
Traitement du carton	VEOLIA	2 899 €	
Traitement des pneus	DELTA GOM	3 164 €	
	BUTIN SEDIC	7 997 €	
Traitement & transport déchets spécifiques	VALNOR	161 429 €	
Chargement / compaction de bennes	CONSTANT ROUSSEL	3 960 €	
TOTAL			24 723 980 €



Les indicateurs financiers

en € H.T. par tonne et par habitant

Conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, diverses dispositions d'adaption et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, il convient dorénavant de présenter les coûts par type de flux, en € H.T. par tonne et en € H.T. par habitant.

► Transport et valorisation des ordures ménagères résiduelles

	À la tonne		À l'habitant	
	2016	2017	2016	2017
CHARGES				
Charges de structure	5,39 €	3,94 €	0,94 €	0,94 €
Communication	0,94 €	0,58 €	0,14 €	0,14 €
Prévention	1,93 €	0,66 €	0,16 €	0,16 €
Transit/transport	31,35 €	27,73 €	6,64 €	6,64 €
Traitement	77,34 €	73,58 €	17,62 €	17,62 €
COÛT COMPLET	116,95 €	106,49 €	25,51 €	25,51 €
RECETTES				
Autres produits	11,22 €	7,22 €	1,73 €	1,73 €
Soutien des éco-organismes	6,52 €	4,43 €	1,06 €	1,06 €
Aides "reprises" aux investissements	1,95 €	1,40 €	0,34 €	0,34 €
Subvention à la prévention	1,41 €	0,38 €	0,09 €	0,09 €
TOTAL RECETTES	21,10 €	13,43 €	3,22 €	3,22 €
COÛT AIDE	95,85 €	93,05 €	22,29 €	22,29 €

Récapitulatif transport et valorisation des OMR

	À la tonne		À l'habitant	
	2016	2017	2016	2017
COÛT COMPLET	116,95 €	106,49 €	25,51 €	25,51 €
TOTAL RECETTES	21,10 €	13,43 €	3,22 €	3,22 €
COÛT AIDE	95,85 €	93,05 €	22,29 €	22,29 €



► Transport et traitement des recyclables (hors verre)

	À la tonne		À l'habitant	
	2016	2017	2016	2017
CHARGES				
Charges de structure	15,69 €	10,70 €	0,96 €	0,60 €
Communication	2,03 €	1,22 €	0,12 €	0,07 €
Prévention	2,27 €	1,70 €	0,14 €	0,10 €
Transit/transport	35,48 €	28,44 €	2,16 €	1,59 €
Tri	67,60 €	85,86 €	4,11 €	4,79 €
COÛT COMPLET	123,07 €	127,93 €	7,49 €	7,13 €
RECETTES				
Vente de matériaux		25,56 €		1,43 €
Autres produits	2,43 €	1,47 €	0,15 €	0,08 €
Soutien des éco-organismes	191,55 €	194,89 €	11,66 €	10,87 €
Aides "reprises" aux investissements	0,51 €	0,37 €	0,03 €	0,02 €
Subvention à la prévention	1,41 €	0,38 €	0,09 €	0,02 €
TOTAL RECETTES	195,91 €	222,67 €	11,92 €	12,42 €
COÛT AIDE	- 72,84 €	- 94,74 €	- 4,43 €	- 5,28 €

Récapitulatif transport et tri des recyclables (hors verre)

	À la tonne		À l'habitant	
	2016	2017	2016	2017
COÛT COMPLET	123,07 €	127,93 €	7,49 €	7,13 €
TOTAL RECETTES	195,91 €	222,67 €	11,92 €	12,42 €
COÛT AIDE	- 72,84 €	- 94,74 €	- 4,43 €	- 5,28 €

► Traitement des déchets verts

	À la tonne		À l'habitant	
	2016	2017	2016	2017
CHARGES				
Charges de structure	8,46 €	8,54 €	0,55 €	0,50 €
Communication	1,43 €	0,99 €	0,09 €	0,06 €
Prévention	1,46 €	0,22 €	0,10 €	0,01 €
Traitement	17,47 €	17,36 €	1,14 €	1,01 €
COÛT COMPLET	28,83 €	27,12 €	1,88 €	1,58 €
RECETTES				
Subvention prévention	1,41 €	0,38 €	0,09 €	0,02 €
TOTAL RECETTES	1,41 €	0,38 €	0,09 €	0,02 €
COÛT AIDE	27,41 €	26,74 €	1,79 €	1,55 €

Récapitulatif traitement des déchets verts

	À la tonne		À l'habitant	
	2016	2017	2016	2017
COÛT COMPLET	28,83 €	27,12 €	1,88 €	1,58 €
TOTAL RECETTES	1,41 €	0,38 €	0,09 €	0,02 €
COÛT AIDE	27,41 €	26,74 €	1,79 €	1,55 €



► Déchetteries compétence totale

	À la tonne		À l'habitant	
	2016	2017	2016	2017
CHARGES				
Charges de structure	6,41 €	6,35 €	1,27 €	1,03 €
Communication	1,08 €	0,99 €	0,21 €	0,16 €
Prévention	1,24 €	0,37 €	0,25 €	0,06 €
Transit/transport	27,37 €	37,62 €	5,42 €	6,13 €
Collecte	51,06 €	62,17 €	10,11 €	10,12 €
Traitement	37,76 €	49,30 €	7,09 €	8,03 €
COÛT COMPLET	124,92 €	156,81 €	24,35 €	25,54 €
RECETTES				
Vente de matériaux	4,33 €	8,36 €	0,86 €	1,36 €
Autres produits	- €	- €	- €	- €
Soutien des éco-organismes	6,84 €	8,95 €	1,35 €	1,46 €
Aides "reprises" aux investissements	0,54 €	0,41 €	0,11 €	0,07 €
Subvention prévention	1,07 €	0,50 €	0,21 €	0,08 €
Aide à l'emploi	0,45 €	0,57 €	0,09 €	0,09 €
TOTAL RECETTES	13,23 €	18,78 €	2,62 €	3,06 €
COÛT AIDE	111,69 €	138,03 €	21,73 €	22,48 €

Récapitulatif déchetteries compétence totale

	À la tonne		À l'habitant	
	2016	2017	2016	2017
COÛT COMPLET	124,92 €	156,81 €	24,35 €	25,54 €
TOTAL RECETTES	13,23 €	18,78 €	2,62 €	3,06 €
COÛT AIDE	111,69 €	138,03 €	21,73 €	22,48 €

► Traitement des encombrants

	À la tonne		À l'habitant	
	2016	2017	2016	2017
CHARGES				
Charges de structure	8,49 €	8,54 €	0,09 €	0,07 €
Communication	1,44 €	0,99 €	0,02 €	0,01 €
Prévention	1,54 €	0,22 €	0,02 €	0,00 €
Traitement	87,06 €	106,26 €	0,91 €	0,84 €
COÛT COMPLET	98,53 €	116,02 €	1,03 €	0,92 €
RECETTES				
Soutien des éco-organismes	9,16 €	19,90 €	0,10 €	0,16 €
Subvention prévention	1,50 €	0,38 €	0,02 €	0,00 €
TOTAL RECETTES	10,66 €	20,28 €	0,11 €	0,16 €
COÛT AIDE	87,87 €	95,73 €	0,92 €	0,76 €

Récapitulatif traitement des encombrants

	À la tonne		À l'habitant	
	2016	2017	2016	2017
COÛT COMPLET	98,53 €	116,02 €	1,03 €	0,92 €
TOTAL RECETTES	10,66 €	20,28 €	0,11 €	0,16 €
COÛT AIDE	87,87 €	95,73 €	0,92 €	0,76 €

► Déchetteries compétence totale

COÛT COMPLET					
SMVO 2016	SMDO 2017	"MÉDIAN 2014 source ADEME"	SMVO 2016	SMDO 2017	"MÉDIAN 2014 source ADEME"
À la tonne			À l'habitant		
125 €	157 €	128 €	24,35 €	25,54 €	22 €

* source référentiel national des coûts publié par l'ADEME en mars 2017

► Déchetteries compétence partielle (bas de quai : transport & traitement)

	À la tonne		À l'habitant	
	2016	2017	2016	2017
CHARGES				
Charges de structure				
Communication				
Prévention				
Transit/transport		31,16 €		5,80 €
Collecte				
Traitement		45,25 €		8,42 €
COÛT COMPLET		76,40 €		14,22 €
RECETTES				
Vente de matériaux		5,35 €		1,00 €
Autres produits				
Soutien des éco-organismes		5,94 €		1,11 €
Aides "reprises" aux investissements				
Subvention prévention				
Aide à l'emploi				
TOTAL RECETTES		11,29 €		2,10 €
COÛT AIDE		65,12 €		12,12 €

Récapitulatif déchetteries (compétence partielle)

	À la tonne		À l'habitant	
	2016	2017	2016	2017
COÛT COMPLET		76,40 €		14,22 €
TOTAL RECETTES		11,29 €		2,10 €
COÛT AIDE		65,12 €		12,12 €

► Ensemble des flux à l'habitant

	Compétence totale		Compétence partielle
	2016	2017	2017
COÛT COMPLET	62,61 €	60,67 €	49,36 €
TOTAL RECETTES	19,78 €	18,88 €	17,92 €
COÛT AIDE	42,84 €	41,80 €	31,44 €

COÛT DU TRAITEMENT à la tonne	SMVO 2016	SMDO 2017	"MÉDIAN 2014 source ADEME"
OMR par valorisation	77 €	74 €	92 €
RSOM hors verre (collecte multimatériaux)	68 €	86 €	163 €

* source référentiel national des coûts publié par l'ADEME en mars 2017

COÛT AIDÉ					
SMVO 2016	SMDO 2017	"MÉDIAN 2014 source ADEME"	SMVO 2016	SMDO 2017	"MÉDIAN 2014 source ADEME"
À la tonne			À l'habitant		
112 €	138 €	114 €	21,73 €	22,48 €	20 €

LES CENTRES DE TRI ET LE RECYCLAGE MATIÈRE



COLLECTE SÉLECTIVE
COLLECTÉE

43 022 T

reçues sur les
centres de tri

+ 0,5 %

entre 2016 et 2017



VERRE

19 987 T

collectées en 2017

+ 2,2 %

des tonnages collectés

5

► Présentation du centre de tri de Villers-Saint-Paul

(avant les travaux de construction du nouveau centre de tri de grande capacité)

Le centre de tri tel qu'il est présenté dans cette partie, a fonctionné dans sa capacité optimale jusqu'au début des travaux du nouveau centre de tri en juin 2018. Propriété du SMVO, le centre de tri, mis en service en 2003, nécessitait une modernisation.

Modernisé en 2012, le process a une capacité annuelle de traitement de 30 000 tonnes. Cette modernisation a permis, en 2012, d'adapter le process à l'expérimentation des nouvelles consignes de tri des emballages en plastique menée par Eco-Emballages et le passage à la collecte monoflux. Arrivé à saturation en 2015, il est actuellement en train d'être déconstruit pour laisser place au centre de grande capacité (60 000 tonnes / an), présenté dans les premières pages de ce document (cf. p.8 et 9). Les trieurs travaillent dans des conditions nettement plus confortables qui leur permettent de contrôler le tri plutôt que de le réaliser comme cela était le cas auparavant.

La fonction du centre de tri de Villers-Saint-Paul est de séparer les différents matériaux collectés à partir du tri des emballages ménagers recyclables (EMR) et des journaux-magazines des habitants.

Une distinction est effectuée entre les tonnages entrants sur le centre de tri (tonnes apportées après les collectes en bennes) et les tonnages sortants qui ont été triés sur le centre de tri et



conditionnés pour être livrés auprès des différents repreneurs.

Le tri permet de séparer les matériaux suivants :

- acier,
- aluminium,
- cartons - cartonnets - journaux - magazines,
- gros de magasins (diverses qualités de papier en mélange),

- bouteilles et flacons en plastique (PEHD, PET Clair, PET coloré, PS, PP),
- films souples,
- briques alimentaires.

Le centre de tri fonctionnait avec 2 postes de travail 5 jours / semaine, du lundi au vendredi.

► Les équipements

Le hall de déchargement couvert permettait la réception, le stockage des collectes et intègre la ligne d'alimentation du process, composée d'une trémie, d'un élévateur d'alimentation et d'un rouleau écréteur (alimentation en mode vrac ou sacs).

Le trommel séparait de façon granulométrique le flux en différentes fractions :

- les fines rejoignent les refus de tri ;
- les mailles intermédiaires alimentent le séparateur balistique ou les machines optiques ;
- la maille supérieure alimente la table de tri des cartons.

Le process disposait de deux séparateurs magnétiques type Overband pour le retrait des éléments ferreux envoyés vers la presse à paquets et d'un séparateur à courant de Foucault.

Les flux de matières transitaient par des convoyeurs vers les machines optiques qui assurent le tri avant de terminer vers la cabine de tri.

Elle était composée :

- d'une ligne de tri des grands cartons ;
- de deux lignes pour les JRM ;
- d'une ligne pour les EMR ;
- d'une ligne pour les Creux.

Les produits triés étaient pré-stockés dans des alvéoles mécanisées (remplissage / vidage automatisé) avant d'être conditionnés en vue de leur stockage :

- compaction des éléments ferreux dans une presse à paquets ;
- compactage des autres produits dans une presse à balles.

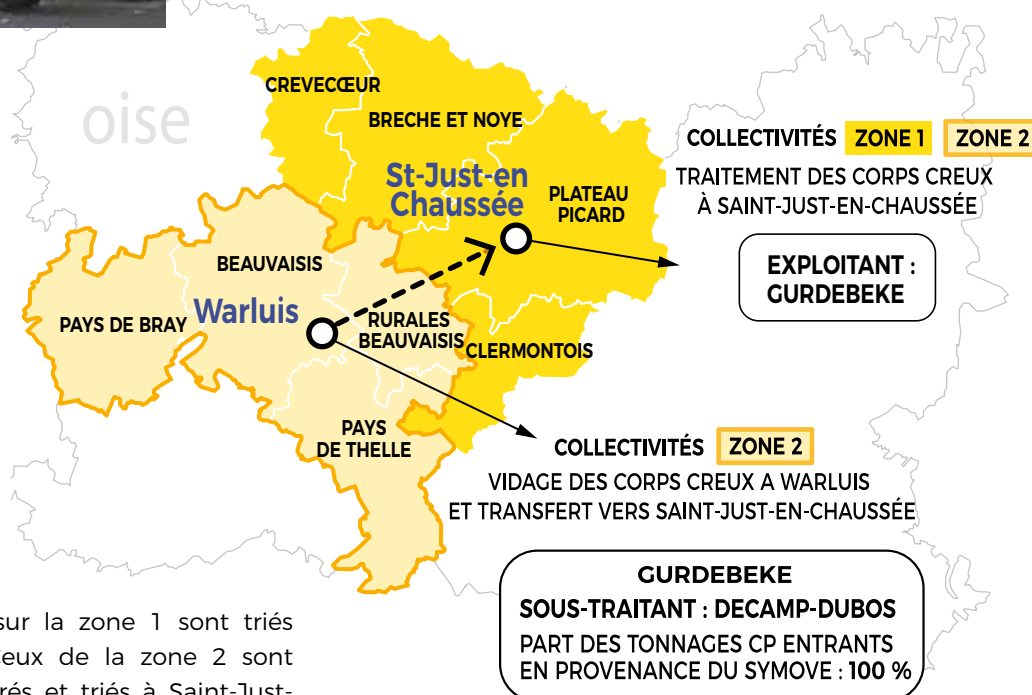
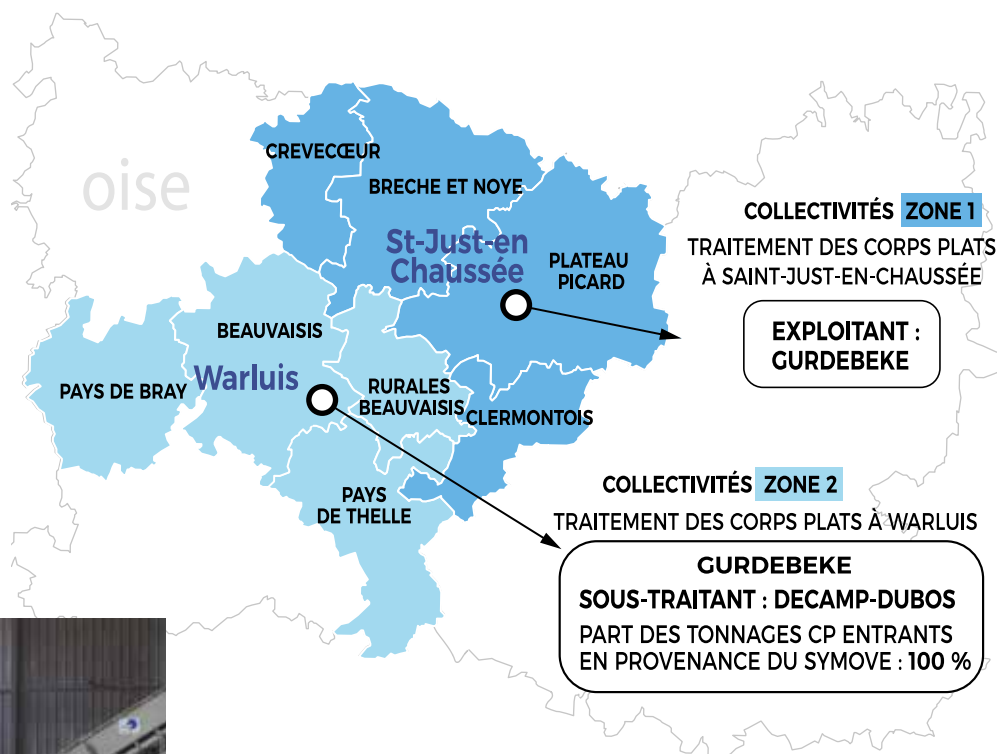
Les balles ou paquets étaient ensuite envoyées vers les filières de recyclage.

► Les autres centres de tri

La collecte sélective est également triée sur 2 autres centres de tri du département :

- Decamp-Dubos,
- Gurdebeke.

Les corps plats sont triés sur les 2 sites en fonction de leur zone de provenance.



Les corps creux collectés sur la zone 1 sont triés à Saint-Just-en-Chaussée. Ceux de la zone 2 sont vidés à Warluis puis transférés et triés à Saint-Just-en-Chaussée.

Tonnages reçus sur les centres de tri



Tonnages entrants 2017	Villers-Saint-Paul	Autres centres de tri
Corps creux *	-	3 337 T
Corps plats **	-	8 402 T
Monoflux	29 664 T	-
Monoflux, papiers et cartons des déchetteries	170 T	1 449 T
DAE	1 T	-
Apports extérieurs du délégataire	906 T	-
TOTAL SMDO	29 834 T	13 188 T
TOTAL CLIENT ESIANE	907 T	-
TOTAL GÉNÉRAL	30 741 T	13 188 T

Totalité des tonnes reçues à l'échelle du SMDO

43 022 T

* Corps creux : emballages ménagers
 ** Corps plats : papiers / cartons

Le périmètre d'exploitation des déchetteries a été modifié entre 2016 et 2017. À périmètre constant, 199 tonnes supplémentaires de monoflux, papiers et cartons (déposés dans les déchetteries) ont été reçues sur les différents centres de tri.

Tonnages sortants



Produits sortants 2017	Villers-Saint-Paul en extension des consignes de tri	Autres centres de tri HORS extension des consignes de tri
Acier	961 T	497 T
Aluminium	97 T	38 T
Cartons - Cartonnettes	5 453 T	2 710 T
Papiers	7 878 T	4 545 T
Gros de magasin 1.02	2 371 T	-
Briques Alimentaires	330 T	118 T
Films souples	657 T	-
Bouteilles et flacons en plastique	2 632 T	1 240 T
PP	473 T	-
PS	42 T	-
SOUS-TOTAL	20 893 T	9 148 T
Produits non commercialisés	325 T	-
Refus de tri	7 447 T	2 762 T
TOTAL GÉNÉRAL	28 665 T	11 910 T

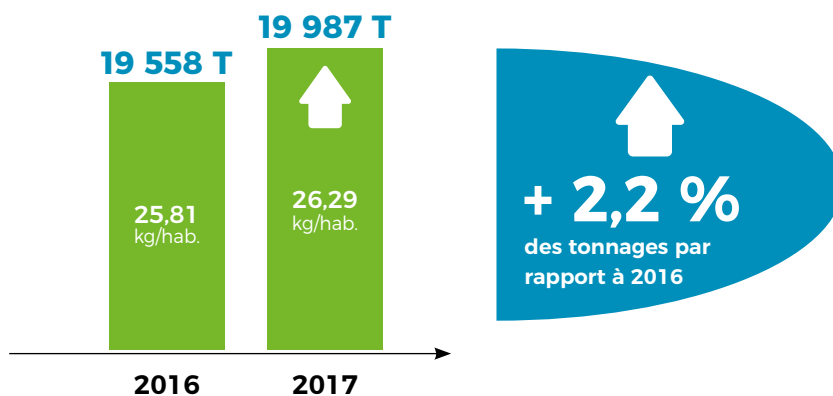
30 041 tonnes expédiées vers les filières de reprises au cours de l'année 2017
(hors verre) pour le compte du SMDO.



► Les performances

Les performances de collecte du verre ont augmenté de 1 245 tonnes entre 2012 et 2017, soit une progression de 6,6 % et de 430 tonnes entre 2016 et 2017 (+ 2,2 %).

L'ensemble du verre collecté est envoyé à l'usine de traitement de Verallia située à Rozet-Saint-Albin.



Évolution du verre	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnage	18 742	19 127	19 432	19 624	19 558	19 987
Ratio (kg/hab)	26,45	26,46	26,59	26,56	25,81	26,29

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



**Ordures Ménagères
Résiduelles
collectées**

116 497 T

valorisées au CVE de
Villers-Saint-Paul



50 794 MWh

de vapeur livrée à la
plateforme chimique
voisine du CVE



26 694 MWh

de chaleur livrée au RCU
de Nogent-sur-Oise



74 521 MWh

dont 61 836 MWh
d'électricité livrée
au réseau ERDF

6

Le centre de valorisation énergétique

Le Centre de Valorisation Énergétique, situé sur la commune de Villers-Saint-Paul, est la propriété du SMDO et a été mis en service en 2004.

D'une capacité règlementaire annuelle de 173 250 tonnes, il permet l'incinération des ordures ménagères résiduelles de la majorité du département de l'Oise et des déchets d'activités économiques d'industriels.

Le SMDO a confié l'exploitation de cet UVE à la société ESIANE (appartenant au groupe TIRU / NOVERGIE) par une Délégation de Service Public.

Les activités principales sont :

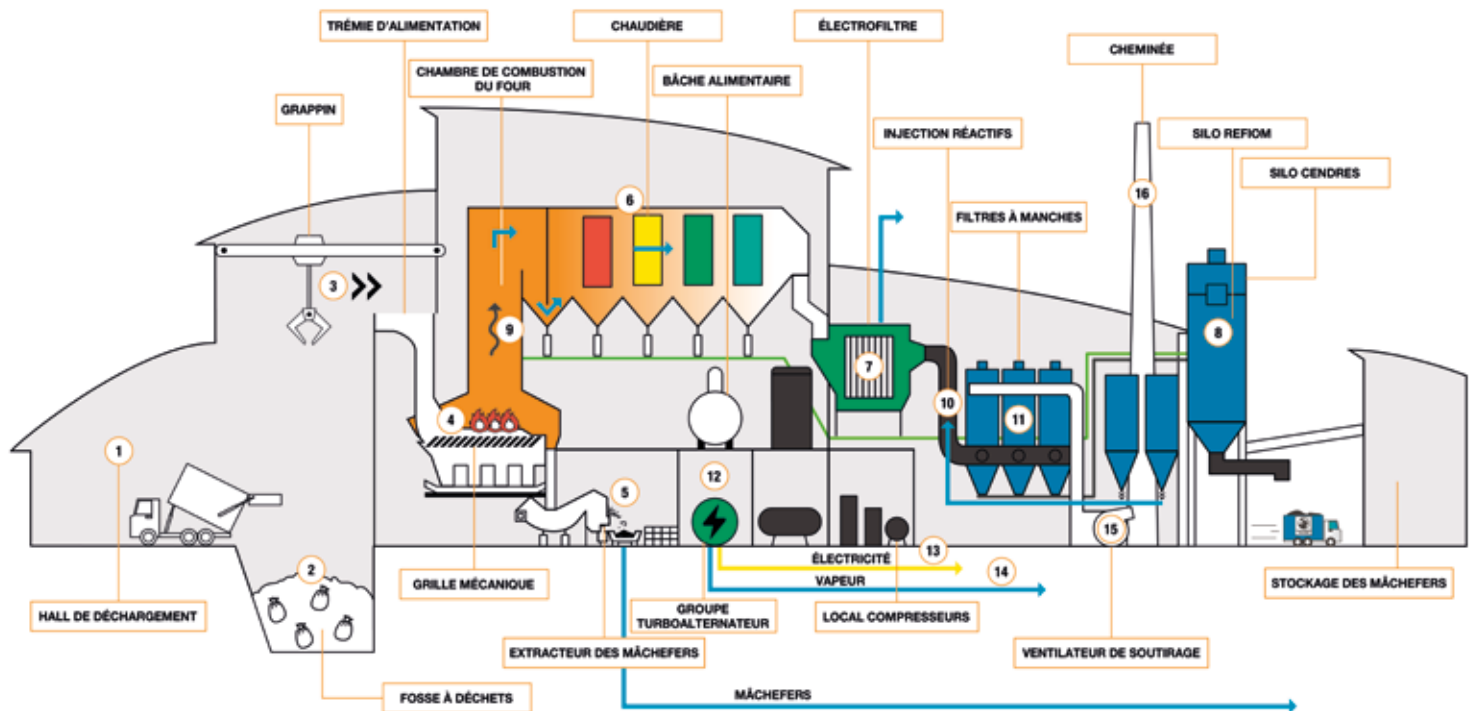
- l'incinération avec valorisation énergétique ;
- la production d'électricité ;
- la production de chaleur ;

- le traitement des gaz de combustion intégrant notamment le traitement des dioxines, furannes et métaux lourds.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Le fonctionnement de l'unité de valorisation énergétique est basé sur 4 grandes étapes :

- 1 - la réception et le stockage,
- 2 - la combustion,
- 3 - le traitement des fumées,
- 4 - la valorisation énergétique.



► Pesage et réception

Les déchets sont réceptionnés et pesés à l'entrée du Centre de Traitement Principal. Un système de détection de la radioactivité permet de détecter les déchets radioactifs, non incinérables. Après pesage, tous les véhicules vident leur chargement à l'abri d'un hall clos.

► Stockage en fosse

Les camions vident leur cargaison, par gravité, au niveau d'un quai, dans une fosse de réception commune aux deux lignes d'incinération d'un volume de 5 475 m³.

► Grappin et trémie d'alimentation

Les déchets, stockés dans la fosse, sont brassés (mélange afin de les homogénéiser) et repris par des grappins pour être déversés dans les trémies d'alimentation des fours.

► Four et combustion

Chaque ligne dispose d'un four à grilles mécaniques horizontales. La capacité horaire est de 10,78 tonnes par heure.

Dans la chambre de combustion, il est nécessaire de respecter un temps de séjour suffisant, une température adéquate et un apport d'air.

Les fours disposent chacun d'un brûleur de démarrage qui fonctionne au propane qui permet le préchauffage des fours et le maintien en température afin de respecter la contrainte T2s (850°C). Les brûleurs sont ensuite arrêtés et les déchets sont incinérés par auto-combustion.

Sur la grille, il y a 4 phases :

- phase de séchage avec la température du four et l'arrivée d'air,
- phase de pyrolyse,
- phase de combustion,
- phase de finition.



► Les mâchefers

(résidus non dangereux issus de l'incinération des ordures ménagères).

En sortie de chaque four, les mâchefers sont récupérés et évacués par les extracteurs vers un scalpeur vibrant qui sépare les encombrants. Ils sont refroidis à l'eau avant d'être envoyés vers un hall de stockage. Ils sont ensuite transférés vers une plateforme de maturation extérieure permettant leur valorisation en techniques routières (sous-couches ou remblais).

► Chaudières

Dans le prolongement de chaque four, les fumées d'incinération sont acheminées dans les chaudières permettant de récupérer l'énergie contenue dans les fumées par production de vapeur d'eau surchauffée à 400°C.

Chaque chaudière est constituée :

- d'une zone de radiation à 3 parcours verticaux permettant le refroidissement des fumées et l'extinction des poussières incandescentes ;
- d'une zone de convection avec des faisceaux disposés horizontalement.

Les chaudières sont alimentées avec une eau déminéralisée et dégazée. Cette eau est fournie par VSPU (plateforme chimique voisine) et produite sur place.

Les cendres récupérées dans ces deux zones sont traitées avec les cendres volantes du traitement des fumées.



LE TRAITEMENT DES FUMÉES

(traitement de type sec à double filtration)

► Electrofiltres

En sortie de chaudière, les fumées passent à travers un électrofiltre qui les débarrasse des cendres volantes (dépoussiérage pour la réduction de la concentration). Cet électrofiltre permet de débarrasser les fumées des cendres volantes (grosses poussières) par un filtre électrostatique.

► Silo à cendres

Les cendres volantes sous chaudières ainsi que les cendres sous électrofiltres sont stockées dans un silo commun. On parle également de REFOM (Résidus d'Epuración des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) qui sont envoyés dans un centre de stabilisation et de stockage de déchets dangereux.

► Traitement des oxydes d'azote

Il y a également un traitement des fumées par une réduction des oxydes d'azote (NOx) par injection d'urée solide. Il s'agit d'un procédé non catalytique dans la zone de post-combustion (procédé SNCR).

La distribution est effectuée par des buses d'injection mécanique placées sur la paroi des chaudières. Les produits de ces réactions sont de la vapeur d'eau et de l'azote gazeux.

► Injection de bicarbonate de sodium et de charbon actif

Après passage dans l'électrofiltre, les fumées à traiter sont introduites dans un réacteur compact intégré dans la gaine de transport des fumées. Elles sont mises en contact avec du bicarbonate de sodium qui neutralise les acides et du charbon actif pour la captation des dioxines et furannes.

► Le filtre à manches

Les fumées sont ensuite dirigées vers un filtre à manches qui piège le restant des poussières les plus fines ainsi que les réactifs chargés.

► Les PSR (Produits Sodiques Résiduels)

Les sous-produits de la filtration sont les PSR. Ils sont récupérés sous le filtre à manche et dirigés vers un silo de stockage. Les PSR sont ensuite évacués pour recyclage.

► Groupe turbo-alternateur (GTA)

L'énergie produite est valorisée d'une part sous forme d'électricité par un groupe turbo-alternateur.

La vapeur produite dans les chaudières est acheminée vers un groupe turbo-alternateur. La vapeur montée en pression entraîne les ailettes de la turbine. L'énergie mécanique est ensuite transformée en énergie électrique. La production d'électricité permet de couvrir les besoins propres du centre de valorisation énergétique. La fraction restante est exportée vers le réseau RTE (revente ERDF).

► Réseau de vapeur

L'énergie produite est valorisée d'autre part sous forme thermique par la livraison de vapeur à la société VSPU (Villers-Saint-Paul Utilities) et pour alimenter le réseau de chauffage urbain de la ville de Nogent-sur-Oise, depuis octobre 2014.

► Aérocondenseur

La vapeur à l'échappement de la turbine se condense dans un aérocondenseur refroidi par une circulation d'air assurée par des ventilateurs.



► Rejets à l'atmosphère

Chaque ligne de traitement est équipée d'un ventilateur d'extraction qui permet l'évacuation des fumées épurées vers la cheminée. Chaque cheminée est équipée d'analyseurs de gaz qui vérifient la qualité des émissions gazeuses avant de les envoyer à l'atmosphère.

► Les tonnages reçus sur le CVE de Villers-Saint-Paul

Ce qu'il faut noter en 2017 :

- une baisse des tonnages d'OMr du Syndicat reçus sur le CVE (diminution de 1 711 tonnes) dans la continuité des faits observés au cours des précédentes années ;
- une hausse des tonnages des refus de tri des TVV et des refus de tri des collectes sélectives ;
- une légère baisse des apports extérieurs du délégataire.

TONNAGES	2016	2017	Évolution 2016/2017
Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	118 208	116 497	- 1,45 %
Refus de tri des TVV	8 421	9 115	+ 8,24 %
Refus de tri du centre de tri	6 806	7 447	+ 9,41 %
Produits du CDT non commercialisés	100	226	
(1) TOTAL DÉCHETS MÉNAGERS	133 536	133 285	- 0,19 %
(2) DAE	22 893	27 092	+ 18,34 %
(3) OM Clients ESIANE	13 187	8 292	- 37,12 %
TOTAL DÉCHETS (1) + (2) + (3)	169 615	168 669	
Evacuation	4 349	4 247	
TOTAL DÉCHETS REÇUS SUR LE CVE	165 266	164 422	- 0,51 %

LE FONCTIONNEMENT DU CVE



La disponibilité déduite de l'arrêt préfectoral est de 8 035 heures par an.

Les lignes de l'Unité de Valorisation Énergétique ont fonctionné :

- 7 993 h pour la ligne 1, soit 91,24 % (8 147 h en 2016) ;
- 7 931 h pour la ligne 2, soit 90,47 % (8 053 h en 2016).

En 2017, la disponibilité moyenne sur les deux lignes a été de 90,86 %. Les deux lignes ont fonctionné de manière satisfaisante permettant l'incinération de 163 411 tonnes de déchets ménagers et assimilés.

2017	Heures de marche	Disponibilité	Déchets incinérés	Tonnage horaire moyen	Heures d'arrêt programmées	Heures d'arrêt fortuites
Ligne 1	7 993 h	91,24 %	82 115 T	10,27 T/h	575 h	192 h
Ligne 2	7 931 h	90,47 %	81 296 T	10,25 T/h	616 h	212 h
GTA	7 488 h	85,48 %			418 h	747 h



LE TRAITEMENT DES FUMÉES ET LE SUIVI ENVIRONNEMENTAL



Sur le CVE, il s'agit d'un traitement de type sec à double filtration. Les principaux réactifs utilisés sont l'urée solide, le bicarbonate de sodium et le charbon actif.

► Réactifs de traitement des fumées

a - Le bicarbonate de sodium

Le bicarbonate de sodium est injecté dans le circuit des fumées pour le traitement des acides.

La consommation est en hausse par rapport à 2016 mais reste inférieure à la garantie constructeur (16,1 Kg / Tinc.).

2017

Bicarbonate de sodium
2 333 T

Consommation annuelle de
14,28 kg / tonne incinérée

b - L'urée

L'urée est utilisée pour le traitement des NOx. La consommation est en baisse par rapport à 2016 et est inférieure à la garantie constructeur de 2,3 Kg / Tinc.

Urée solide
272 T

Consommation annuelle de
1,66 kg / tonne incinérée

c - La coke de lignite

La coke de lignite est utilisée pour le traitement des dioxines et furannes (PCDD/F). Sur l'année 2017, nous constatons un retour à des consommations plus basses (changement de fournisseur).

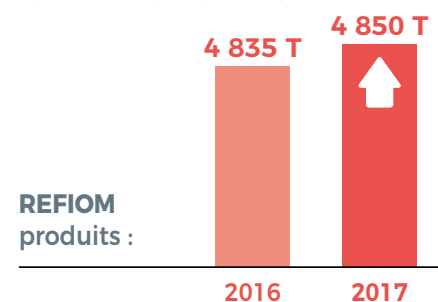
Coke de lignite
148 T

Consommation annuelle de
0,90 kg / tonne incinérée

► Les sous-produits de traitement des fumées

a - Refiom

On note une hausse du pourcentage par tonne incinérée dû à l'augmentation des débits d'air primaire pour améliorer la combustion des déchets.

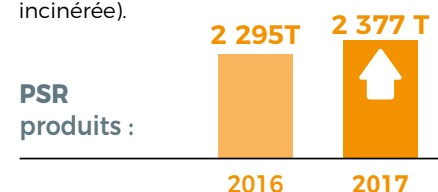


Production annuelle de 29,68 kg / t. incinérée
Ratio de 2,97 % à la tonne incinérée

b - Production de PSR

(Produits Sodiques Résiduels)

La production annuelle est en hausse par rapport à 2016 mais reste inférieure à la valeur de référence (16 kg / tonne incinérée).



Production annuelle de 14,55 kg / t. incinérée
Ratio de 1,45 % à la tonne incinérée



► Les contrôles environnementaux

Les rejets à l'atmosphère sont particulièrement suivis. Chaque ligne de traitement est équipée d'appareils de mesures en continu des rejets à l'atmosphère différentes grandeurs règlementaires.

De plus, conformément à la réglementation, un organisme extérieur effectue, au moins une fois par an, une campagne de mesures ponctuelles :

- Ligne 1 : le 24 mai et le 10 octobre 2017 ;
- Ligne 2 : le 23 mai et le 11 octobre 2017.

Un contrôle inopiné, demandé par la DREAL, a été effectué du 7 au 8 août 2017.

► Les émissions gazeuses pour l'année 2017

LIGNE 1						
2017	SO ₂	NO _x	HCl	NH ₃	Poussières	CO
	mg/Nm ³ sec 11 % O ₂					mg/Nm ³ sec 11 % O ₃
Janvier	4,70	157,85	5,28	3,22	0,22	7,43
Février	9,62	161,18	5,51	3,91	0,22	10,69
Mars	4,22	168,89	5,45	4,18	0,22	8,47
Avril	3,29	154,78	5,51	3,53	0,22	7,65
Mai	3,07	161,54	5,20	3,87	0,22	8,18
Juin	4,13	149,17	5,54	4,10	0,12	6,10
Juillet	3,16	161,26	5,54	5,04	0,16	4,93
Août	3,33	156,70	5,11	3,76	0,19	5,17
Septembre	2,67	163,12	5,21	3,61	0,20	6,72
Octobre	1,46	157,35	5,15	5,30	0,22	6,11
Novembre	4,88	153,75	5,37	3,53	0,20	6,96
Décembre	3,40	155,31	5,40	2,65	0,20	5,34
LIGNE 2						
2017	SO ₂	NO _x	HCl	NH ₃	Poussières	CO
	mg/Nm ³ sec 11 % O ₂					mg/Nm ³ sec 11 % O ₃
Janvier	6,69	152,43	4,43	2,34	0,28	6,26
Février	8,64	152,31	4,32	2,96	0,28	7,74
Mars	5,46	158,40	4,19	4,89	0,29	8,09
Avril	7,26	157,41	4,48	4,56	0,37	8,36
Mai	6,10	149,50	4,02	4,27	0,34	7,68
Juin	8,16	141,88	3,64	6,31	0,40	10,06
Juillet	4,90	156,58	4,38	3,98	0,33	5,59
Août	4,05	153,14	3,78	3,81	0,34	5,88
Septembre	4,46	162,07	4,83	3,85	0,37	6,26
Octobre	4,41	166,01	4,79	3,31	0,36	5,88
Novembre	7,73	165,58	5,23	4,03	0,37	8,97
Décembre	4,89	160,72	4,47	3,14	0,40	6,05

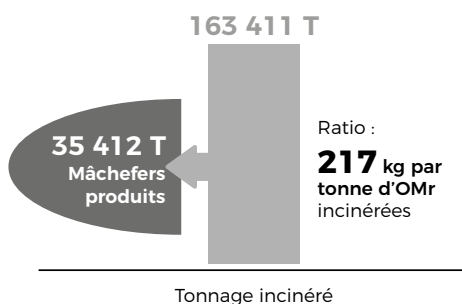
► Les résultats des analyses des cartouches de prélèvements de PCDD/F :

Mois		JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT. 1	OCT. 2	NOV	DÉC
Date		02/01 au 31/01/17	31/01 au 01/03/17	01/03 au 29/03	29/03 au 26/04	26/04 au 24/05	24/05 au 21/06	21/06 au 19/07	19/07 au 16/08	16/08 au 13/09	13/09 au 11/10	11/10 au 08/11	08/11 au 06/12	06/12/17 au 03/01/18
Ligne 1	I - TEQ ng/ Nm ³	0,0012	0,0061	0,0031	0,002	0,0024	0,0044	0,0018	0,0012	0,0013	0,0021	0,0061	0,0023	0,0073
Ligne 2	I - TEQ ng/ Nm ³	0,0044	0,008	0,006	0,0068	0,0044	0,0066	0,0008	0,0006	0,0011	0,0012	0,0024	0,0007	0,0011

LES MÂCHEFERS

En sortie de chaque four, on récupère la fraction minérale et incombustible à raison de 217 kg en moyenne par tonne de déchets incinérés : ce sont les mâchefers.

Dans le cadre de la délégation de service public, les mâchefers sont traités sur la plateforme de maturation du groupe Eurovia, à Saint-Leu-d'Esserent.



Le ratio stable de mâchefers par tonne de déchets incinérés indique une bonne maîtrise de la combustion des déchets dans les fours.

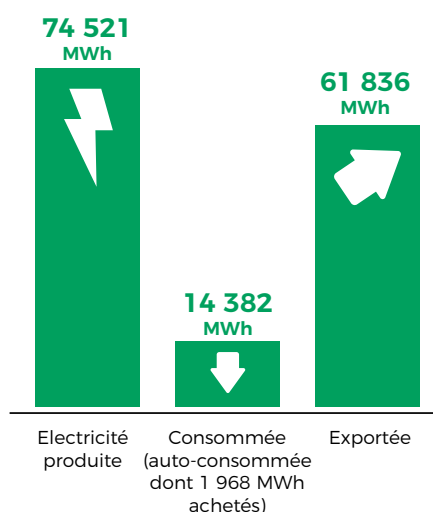
LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

L'énergie produite est valorisée d'une part sous forme d'électricité et d'autre part sous forme thermique par la livraison de vapeur à la société VSPU (Villers-Saint-Paul Utilities) et la livraison d'eau chaude au réseau de chauffage urbain (RCU) de la ville de Nogent-sur-Oise (depuis octobre 2014).



► Energie électrique produite

La production d'énergie électrique, pour l'année 2017, est la suivante :



La production électrique est en hausse par rapport à 2016 ce qui s'explique par une disponibilité du GTA plus importante qu'en 2016 (+ 3.42 %).

► Chaleur livrée au RCU

L'année 2017 est la troisième année complète de livraison de chaleur au réseau de chauffage urbain.

La quantité de chaleur livrée, durant l'année 2017, est de **26 694 MWh**, en baisse de 2 867 MWh par rapport à 2016. La quantité de valorisation thermique est tributaire de l'exploitation des installations du concessionnaire du réseau de chaleur et des conditions météorologiques : l'hiver de l'année 2017 n'a pas été très rigoureux.

Année	RCU (MWh thermique)
2014*	6 992
2015	28 702
2016	29 561
2017	26 694

* 2014 : année incomplète

► Vapeur livrée à VSPU

En 2017, **50 794 tonnes** de vapeur ont été livrées à VSPU, soit un niveau supérieur à celui connu au cours des 4 dernières années consécutives.

La performance énergétique, suivant l'arrêté du 7 décembre 2016, est de 0,975.
Le CVE est considéré comme une installation présentant une performance énergétique de niveau élevé.

LES PLATEFORMES DE DÉCHETS VERTS ET LA VALORISATION ORGANIQUE



DÉCHETS VERTS

36 205 T

collectées en
porte-à-porte

43 369 T

collectées en
déchetteries

7 983 T

collectées
par les services
techniques

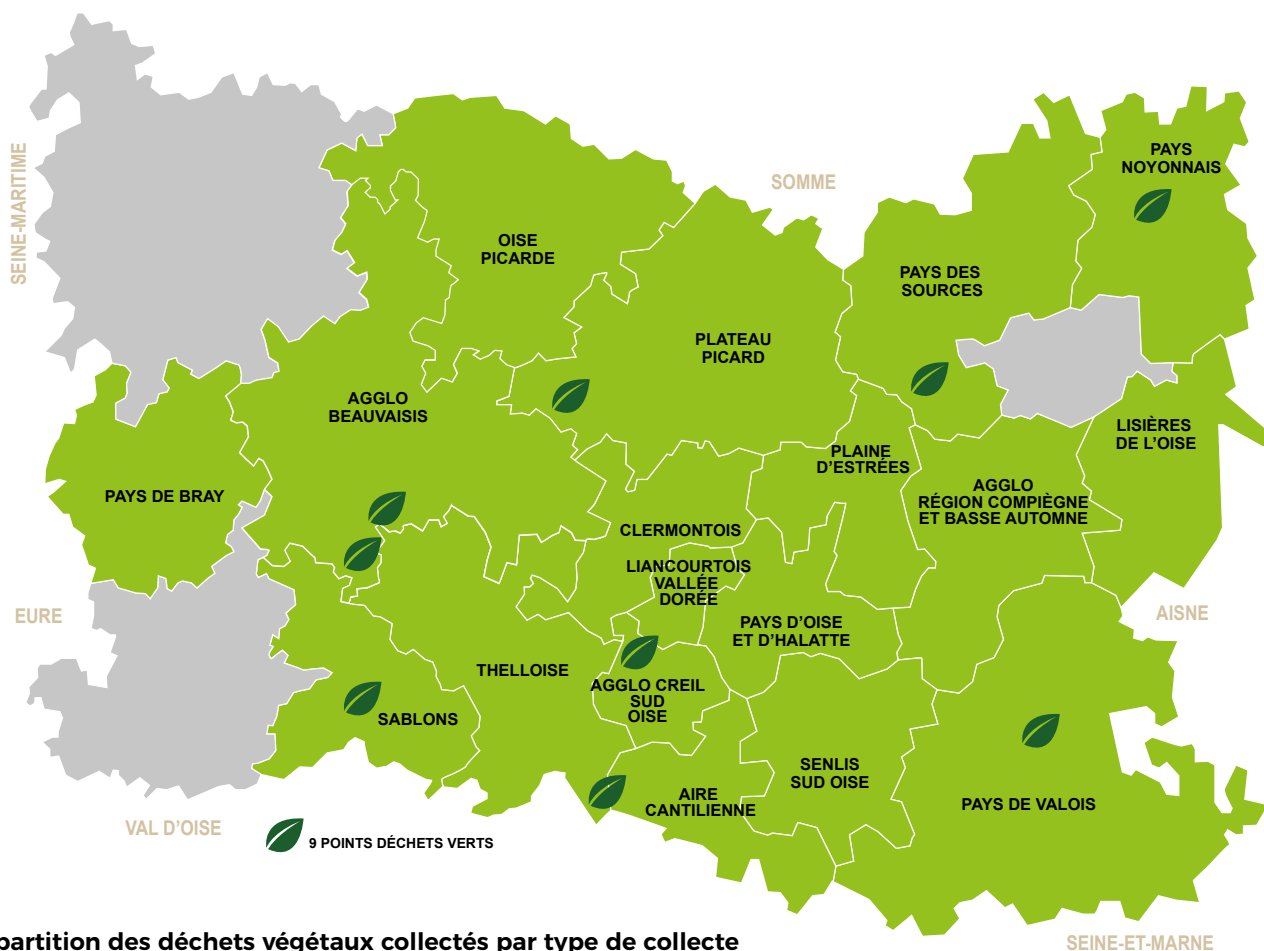
+

7

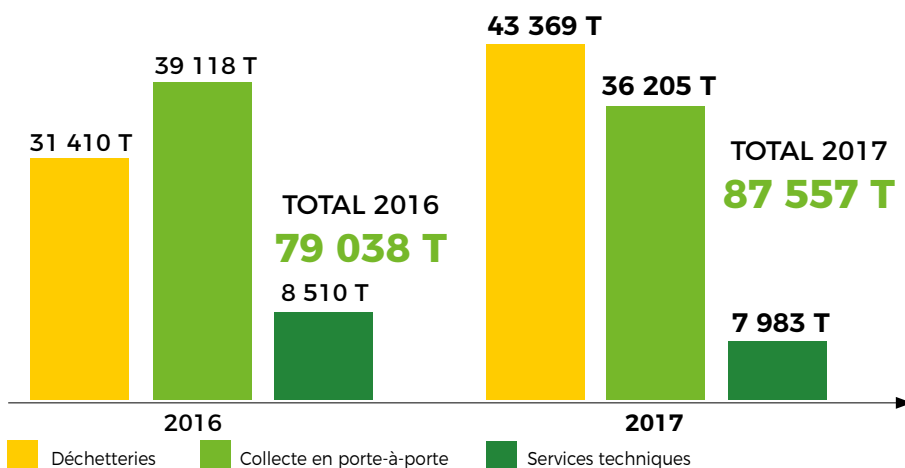
Les déchets verts sur le territoire



+



► Répartition des déchets végétaux collectés par type de collecte



► Les déchets verts

Le SMDO prend en charge le traitement des déchets végétaux issus des collectes sélectives en porte-à-porte, des déchetteries, des services techniques et des points verts.

Ces déchets végétaux sont transformés en compost selon la norme NFU 44-051. Le compost produit représente environ un tiers du poids collecté.

Le compost produit est ensuite valorisé principalement en agriculture, ou auprès d'entreprises d'espaces verts. Il est également redistribué aux usagers des

déchetteries dans le cadre d'opérations de distribution.

Le SMDO communique aussi continuellement sur les autres solutions existantes, comme le compostage, le mulching... pour diminuer la part des déchets verts collectés et traités.

Les tonnages de déchets verts collectés en porte-à-porte ont diminué de 2 913 tonnes entre 2016 et 2017, passant d'un ratio de 51,63 kg/an/habitant à 47,63 kg/an/habitant.

► Les plateformes de compostage

Une fois collectés, ces déchets verts sont acheminés sur des plateformes privées de compostage, qui transforment les déchets végétaux en compost.

Le SMDO est en marché avec 8 plateformes de compostage situées sur son territoire :

- AgriCompost à Dives,
- La Compiègnoise de Travaux à Rémy,
- Natureco à Nogent-sur-Oise et Crépy-en-Valois,
- Valorisol à Villeneuve-les-Sablons,
- Agri-environnement à Saint-Léger-en-Bray,
- Sede Environnement à Reuil-sur-Brèche,
- Geomater à Allonne,
- Boran Agri-compost à Boran-sur-Oise.

LES DÉCHETTERIES

- + Inauguration de la nouvelle déchetterie de Noyon,
- + reprise en régie de 15 déchetteries de l'Ouest (CC Pays de Bray, Thelloise et Oise Picarde)



Déchetteries

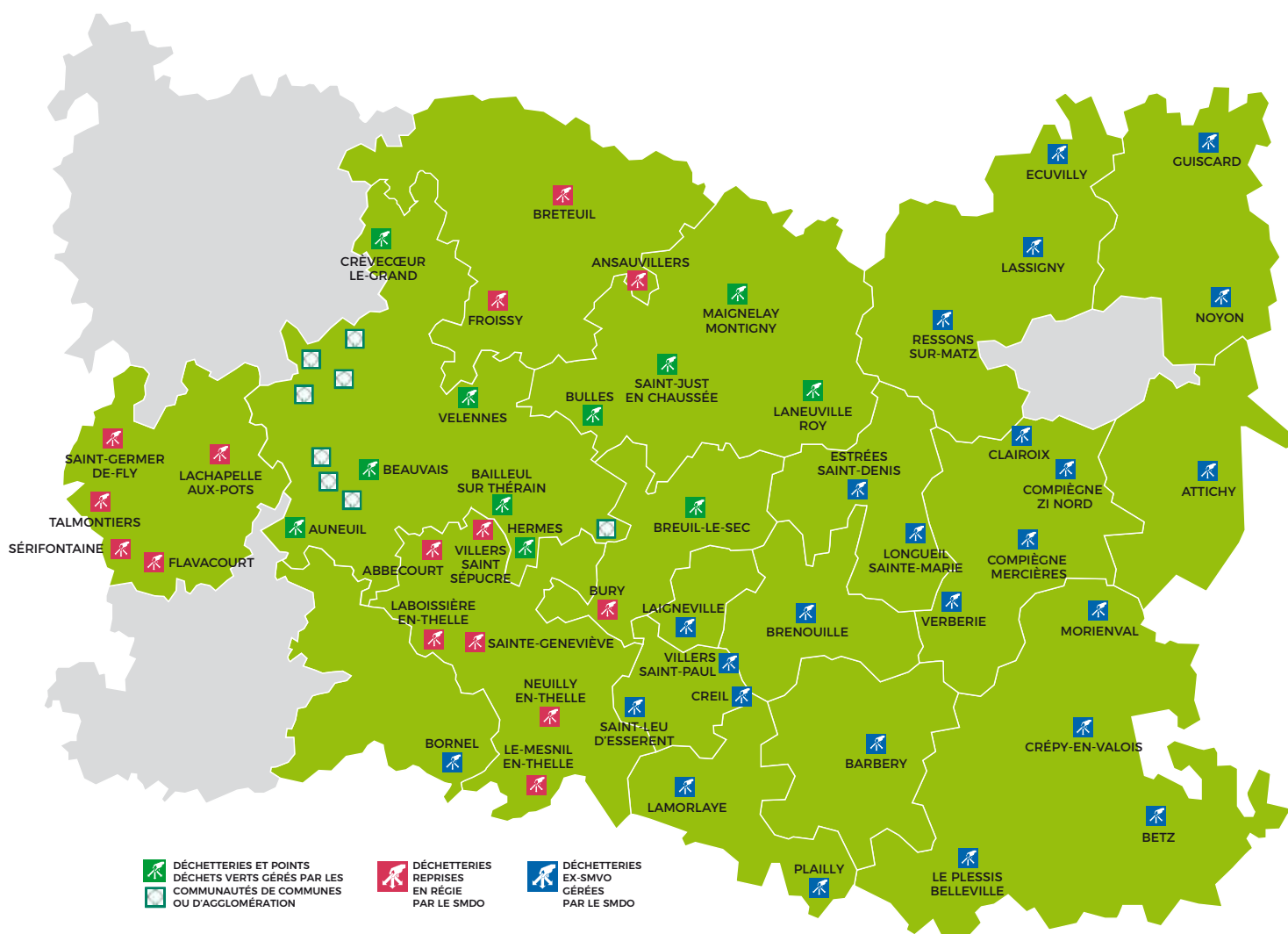
989 187

Visites en déchetterie

170 215 T

de déchets apportés
en déchetteries
soit 172,08 kg par visite

8



Le SMDO propose à ses habitants l'accès à 40 déchetteries dont 39 sont exploitées en régie directe, une autre déchetterie sous forme de prestation (Bornel).

► Reprise en régie de nombreuses déchetteries

Suite à la création du SMDO, les communautés de communes Thelloise de l'Oise Picarde et Pays de Bray ont décidé de transférer leur compétence déchetterie au SMDO. Ce transfert de compétence a eu lieu :

- au 1^{er} janvier 2017 pour les déchetteries de Talmonnières, Flavacourt, La Chapelle-aux-Pôts, Saint-Germer-de-Fly et Sérifontaine (C.C. du Pays de Bray),
- au 1^{er} juin 2017 pour les déchetteries d'Abbecourt, Villers-Saint-Sépulcre, Sainte-Geneviève, Neully-en-Thelle, Le Mesnil-en-Thelle, Laboissière-en-Thelle, et Bury (C.C. Thelloise),

- au 1^{er} septembre 2017 pour les déchetteries de Froissy, Ansaucourt et Breteuil (C.C. Oise Picarde).

Les déchetteries de la C.C. du Pays de Bray ont été reprises en régie au 1^{er} janvier 2017 avec l'intégration de 7 agents de déchetteries par transfert de personnel. L'exploitation des déchetteries de la C.C. Thelloise a été reprise en régie au 1^{er} septembre 2017, date de fin du marché d'exploitation en cours à la date de transfert de la compétence. 7 agents de déchetteries ont alors intégré l'effectif d'agents d'exploitation.

Le SMDO a repris en régie l'exploitation des déchetteries de la C.C. de l'Oise Picarde dès le 1^{er} septembre 2017, intégrant 5 agents de déchetteries supplémentaires à ses équipes.

Durant l'année 2017, le mode de fonctionnement de ces déchetteries n'a pas été modifié. Un nouveau règlement intérieur a été adopté par les élus du SMDO en fin d'année 2017, qui a été appliqué le 1^{er} avril 2018.

► Les conventions et contrat d'exploitation

Des conventions d'accès ont été signées avec d'autres Communautés de Communes ou Syndicats pour permettre aux habitants de ce territoire de bénéficier d'un service de déchetterie de proximité.

Une déchetterie en contrat d'exploitation, la **déchetterie de Bornel**.

Pour les conventions d'accès aux déchetteries :

- **Auneuil** : accès sous convention avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour 6 communes du SMDO,
- **Ansauvillers** : accès sous convention pour l'ensemble des communes de la C.C. du Plateau Picard,

- **Plailly** : accès sous convention pour 2 communes du SIGIDURS,
- **Ribécourt** : accès sous convention avec la C.C. des Deux Vallées pour la commune de Carlepont (SMDO).

► Inauguration de la nouvelle déchetterie de Noyon



Cette nouvelle déchetterie permet de disposer d'un équipement où les espaces ont été dimensionnés de manière à faciliter la circulation et la dépose des déchets.

Le quai haut est pourvu d'une double voie de circulation et d'une aire spécifique de stationnement pour les usagers apportant des déchets à déposer dans les contenants.

Les enlèvements des bennes en quai bas sont facilités par un unique sens de circulation.

L'installation comprend :

- 12 quais pour les dépôts en benne, plus un espace de stockage pour des bennes en attente,
- un local dédié aux agents de 50 m²,
- un local dédié au stockage des DEEE de 40 m²,
- un local pour les apports destinés à la recyclerie de 30 m²,
- un local dédié au stockage des déchets dangereux de 30 m²,
- un local dédié au stockage du petit matériel technique de 20 m²,
- un garage de 40 m².

Cette installation intègre également un espace dédié à la sensibilisation des usagers, avec notamment la possibilité de pouvoir implanter des composteurs. La façade du bâtiment située à l'entrée de la déchetterie recevra des panneaux d'exposition. Cette déchetterie permettra également de pouvoir réaliser facilement des opérations ponctuelles comme « les journées de distributions de compost ».

La maîtrise d'œuvre a été assurée par le groupement :

- AVANT-PROPOS, cabinet d'architectes,
- BERIM, bureau d'études situé à Douai,
- TESSON, cabinet de paysagistes.

Les entreprises co-traitantes titulaires du marché de travaux :

- Mandataire : STAG en charge des VRD

Co-traitants :

- Lhotellier pour le gros-œuvre,
- Sersoise pour les espaces verts et les clôtures,
- Lesens pour l'éclairage extérieur et la vidéosurveillance,
- Bourdoncle pour les équipements anti-chutes.

Coût du marché de travaux :

1 031 255,47 € H.T.

Cet équipement, étant une reconstruction, a été financé par l'ADEME à hauteur de 240 000 €.

► Objectif à terme d'harmonisation des marchés de traitement des déchetteries

Le SMDO a parmi ses compétences celles du traitement des déchets collectés sur les déchetteries situées sur son territoire. À l'issue de sa création, l'ensemble des marchés de traitement contracté par le SYMOVE ou par ses communautés de communes membres. 72 marchés ont été transférés en fin d'année 2016 au SMDO incluant les prestations de transport et traitement des déchets.

Une part importante de ces marchés transférés s'arrêtent durant l'année 2018. Le SMDO procédera au cours des prochains mois au lancement d'appels d'offres pour le traitement des déchets issus des déchetteries à l'échelle de son nouveau territoire.

Fréquentation



Les chiffres concernant la fréquentation sont calculés uniquement sur les déchetteries du SMDO pour les quelles l'accueil est géré par les agents du SMDO.



TOP 5 des fréquentations en 2017	
1 - Lamorlaye	66 013 visiteurs
2 - Noyon	46 866 visiteurs
3 - Laigneville	45 036 visiteurs
4 - Brenouille	44 005 visiteurs
5 - Crépy-en-Valois	40 174 visiteurs

Déchetterie	Nombre de visites en 2017	Déchetterie	Nombre de visites en 2017
Attichy	30 726	Ressons-sur-Matz	21 436
Barbery	27 621	Saint-Leu-d'Esserent	32 580
Betz	19 841	Verberie	28 569
Bornel	26 954	Villers-Saint-Paul	29 134
Brenouille	44 005	Abbecourt	9 199
Clairoix	32 333	Ansauvillers	11 986
Compiègne Mercières	26 697	Breteuil	35 075
Compiègne Zi Nord	17 669	Bury	21 049
Creil	30 208	Flavacourt	8 124
Crépy-en-Valois	40 714	Froissy	20 653
Ecuilly	7 050	Laboissière-en-Thelle	6 925
Estrées-Saint-Denis	23 948	La Chapelle-aux-Pots	27 237
Guiscard	17 565	Le Mesnil-en-Thelle	29 354
Laigneville	45 036	Neuilly-en-Thelle	20 422
Lamorlaye	66 013	Sainte-Geneviève	21 769
Lassigny	21 003	Saint-Germer-de-Fly	20 623
Le Plessis Belleville	34 931	Sérifontaine	11 236
Longueil Sainte-Marie	20 978	Talmoniers	6 588
Morienval	16 268	Villers-Saint-Sépulcre	8 140
Noyon	46 866	TOTAL DES VISITES	989 187
Plailly	22 662		

Tonnages collectés



Les tonnages collectés concernent toutes les déchetteries du territoire gérées par le SMDO ainsi que celles gérées par les communautés de communes et d'agglomération. Le SMDO prend en charge la totalité des tonnages collectés en déchetteries.



En tonnes - 2017	Ex-SMVO	Ex-SYMOVE	Global SMDO
Déchets Verts	21 550	21 818	43 369
Terres et Gravats	24 926	15 429	40 355
TVE	1 834	21 360	23 195
Eco-mobilier	3 458	2 541	5 999
Bois	84	5 102	5 186
TVV	36 564		36 564
Cartons	45	1 296	1 341
Papiers	-	108	108
Ferrailles	3 939	2 202	6 141
DDM (hors batteries)	518	249	767
Eco-DDS	572	303	875
Amiante	3	47	49
Batteries	55	33	88
D3E	2 922	1 997	4 919
Piles usagées	19	8	27
Huiles moteur	161	70	231
Pneus ALIAPUR	215	108	323
Pneus hors ALIAPUR	8	32	40
Textiles	295	165	460
Monoflux	170		170
Extincteurs et bouteilles de gaz *	5	2	8
TOTAL	97 345 T	72 870 T	170 215 T

172,08 kg

Quantités de déchets
déposés par visite
en 2017

Avant la création du SMDO, la compétence « déchetterie » était gérée par le SMVO et par les collectivités adhérentes du SYMOVE.

Depuis la fusion, le SMDO assure le transport et le traitement des objets et matières déposés en déchetteries. En complément, le Syndicat exerce pour le compte des membres adhérents de l'ex-SMVO et de ceux de l'ex-SYMOVE ayant expressément fait le choix, la compétence « exploitation du haut de quai ».

Le périmètre d'exploitation des déchetteries, entre 2016 et 2017, a donc profondément évolué. Par conséquent, les tonnages ne peuvent être comparés.

À périmètre constant, la tendance va vers une légère baisse des tonnages apportés en déchetterie (- 0,66 %) et de la fréquentation (- 1,8 %).

On notera :

- une évolution significative du tonnage pris en charge par l'éco-organisme Eco-mobilier (+ 1 690 tonnes) ;
- une diminution des tonnages des déchets verts entre 2016 et 2017 (- 1 239 tonnes).

LE TRANSPORT DES BENNES DE DÉCHETTERIE



+ 78

bennes de
déchetteries
en 2017

Création d'

1

centre logistique
à Verberie

Création d'

1

base logistique
à Villers-
Saint-Sépulcre

9

Le centre logistique de Verberie et la base de Villers-Saint-Sépulcre

► De nouveaux locaux pour le centre de logistique de transport des bennes de déchetteries

Le SMDO a fait l'acquisition en septembre 2016 d'un bâtiment sur la commune de Verberie, à proximité de l'ancien quai de transfert rail / route servant alors de base logistique. Un ensemble immobilier situé route de Compiègne sur la commune de Verberie a été acheté pour un montant de 840 000 €. Ce site a été retenu en raison de sa localisation géographique, des bâtiments comprenant à la fois des bureaux et des locaux techniques d'une hauteur suffisante pour permettre la création d'un atelier de maintenance de bennes.

Après des travaux d'aménagements, le service exploitation des déchetteries s'est installé dans ces locaux en mars 2017.

Cette base accueille la majeure partie du personnel en lien direct avec l'exploitation des déchetteries. L'organisation du transport des bennes de déchetteries est installée dans ce bâtiment.

Ces locaux abritent également les vestiaires pour l'équipe de conducteurs basée sur le site, un atelier pour la réparation et l'entretien du parc de bennes du SMDO, ainsi que le stockage du matériel d'exploitation.

► Les travaux d'aménagements du centre logistique de Verberie

Ce site a fait l'objet de travaux d'aménagements extérieurs afin de permettre :

- le stationnement sécurisé de 12 camions,
- le stationnement d'environ 30 voitures,
- la mise en place d'un éclairage extérieur du site,
- de réaliser les aménagements paysagers nécessaires pour que les camions ne soient pas visibles de l'extérieur,
- la mise en conformité au niveau de la gestion des eaux usées et des eaux pluviales.



Les travaux ont été réalisés par la société EUROVIA pour un montant de 249 612,83 € HT.

Des aménagements intérieurs ont également été réalisés :

- mise aux normes les installations électriques (10 727,50 €),
- alimentation électrique et équipements de l'atelier de maintenance de bennes (9 566 €),
- installation d'un système anti-intrusion et de vidéo-protection (16 864 €),
- réalisation de 4 douches avec cabines vestiaires pour les conducteurs (13 185 €),
- création et équipement de deux salles de pause (5 330 €),
- câblage et recettes informatiques (3 984 €),
- remplacement de portes automatique par un ensemble menuisé châssis fixe (2 670 €).

De plus, des travaux de cloisonnement, de peinture et pose de parquet ont été réalisés en régie par le coordonnateur maintenance.

► Une base logistique de Villers-Saint-Sépulcre

Reprenant le transport des déchetteries de la C.C. Thelloise début septembre 2017, et celles de l'Oise Picarde fin octobre 2017, la création d'une seconde base logistique située à l'ouest du territoire du SMDO s'est avérée nécessaire.

Une base provisoire a été installée fin août 2017 sur la commune de Litz, permettant aux conducteurs de disposer d'un bureau / vestiaire et de stationner 4 camions pour intervenir plus rapidement sur ces déchetteries.

Depuis février 2018, cette base a été transférée à Villers-Saint-Sépulcre.



Le transport des bennes de déchetterie

L'activité du transport de bennes de déchetteries fonctionne 7 J / 7, y compris les jours fériés.

Le service est organisé en deux équipes : une équipe de conducteurs du matin, une d'après-midi, du lundi au samedi et le dimanche matin uniquement.

Trois assistants logistique / transport, encadrés par un coordonnateur transport sont chargés du bon fonctionnement du service en prenant en compte les besoins quotidiens des déchetteries.

Les conducteurs sont chargés de transporter les bennes de déchetteries vers les sites de traitement dédiés à chaque type de déchets.

L'organisation de ce service nécessite une très bonne concertation entre les activités transport et déchetteries.

Le SMDO assure le transport des bennes des déchetteries situées sur son territoire, soit par ses propres moyens grâce à sa régie de transport, soit par l'intermédiaire de contrat de prestation.



Le transport des bennes des 24 déchetteries de l'Est du territoire (ex-SMVO) est assuré par la régie de transport depuis le 1^{er} janvier 2013.

Durant l'année 2017, le SMDO a repris le transport de bennes de déchetteries sur les 7 déchetteries de la C.C. Thelloise (au 1^{er} septembre 2017) et les 3 déchetteries de la C.C. Oise Picarde (au 23 octobre 2017) et au terme des marchés de transport existants.

Début janvier 2018, le transport des bennes d'une partie des déchetteries de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (Beauvais, Auneuil et Crevecœur-le-Grand) et de celle du Clermontois a été reprise par la régie au terme des marchés de transport existants.

► Les moyens matériels

La flotte de camion pour les enlèvements de bennes de déchetterie est constituée de véhicules de marque MAN. Elle est constituée de 14 camions, dont un camion relais disponible sur le parc. L'entretien et la maintenance sont gérés dans le cadre d'un marché public de Location Longue Durée avec la société Via Location. Ce marché prendra fin au 31 décembre 2017.

Via Location est également le titulaire du marché de Location Longue Durée qui a démarré au 1^{er} janvier 2018. Une flotte de 22 camions (dont 2 véhicules relais de l'ancien marché sur parc) de marque Renault a été déployée au cours du mois de décembre 2017.

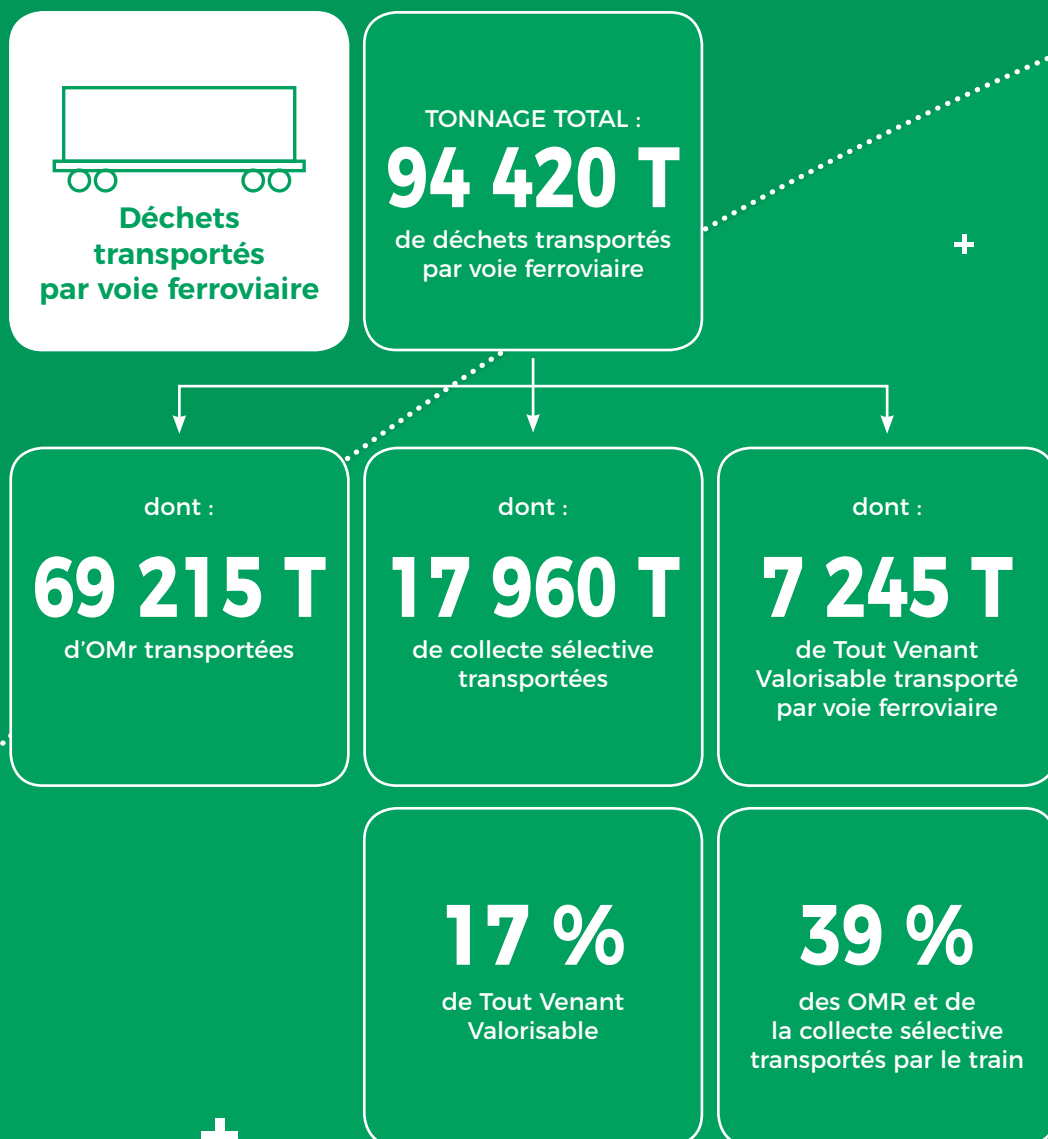
Le SMDO s'est doté d'un parc de bennes pour équiper les déchetteries dont il gère le transport. Avant la reprise du transport de bennes à l'Ouest de son territoire,

il disposait d'un parc de 360 bennes, de capacité 15 et 30 m³ et de 90 bennes pour le transport ferroviaire du tout venant de certaines déchetteries

Au cours de l'année 2017, 78 bennes de capacité 10, 15 et 30 m³ ont été acquises pour équiper les déchetteries, sur lesquelles le SMDO intervient désormais. L'entretien et la maintenance du parc de bennes sont réalisés en interne, excepté pour les grosses réparations.



LE TRANSPORT FERROVIAIRE



10

► Schéma directeur

L'année 2017 a été marquée par l'élaboration d'un schéma directeur pour le transport des déchets à l'échelle du SMDO, l'essentiel des déchets du territoire (OMr et collectes sélectives) devant s'orienter vers le centre de traitement principal : 85% des OMr dès le 1^{er} juin 2018 et l'ensemble des collectes sélectives dès mars 2019.

Dans la continuité du schéma logistique existant, une étude, commandée à Forwardis, a été réalisée pour le transport des déchets du territoire de l'ouest du département de l'Oise.

Le point de départ du schéma directeur sur la partie Ouest consiste en la construction d'un quai de transfert rail/route et d'une base logistique sur la commune de Villers-Saint-Sépulcre, le développement de sites de transfert simplifiés secondaires étant lié à la mise en place de collectes robotisées avec caissons déposables. Le site de Villers-Saint-Sépulcre présente l'avantage d'être déjà la propriété du SMDO et de disposer d'un embranchement ferroviaire raccordé au Réseau Ferré National.

C'est sur la base des évolutions du schéma de transport qu'une consultation a été lancée en juillet 2017 pour assurer le transport ferroviaire des déchets ménagers du Syndicat. Il s'agit d'un marché évolutif disposant de plusieurs tranches optionnelles en fonction du nombre d'unités de transfert nécessaires.

Le marché, notifié à la société Forwardis le 24 novembre 2017, comprend :

- la fourniture et la mise à disposition de wagons pour permettre le transport ferroviaire ;
- le transport ferroviaire des caissons ferroviaires ;
- l'organisation des dessertes entre les quais de transfert et le centre de traitement principal.

► Mise en régie de l'exploitation des quais

Actuellement, seuls 4 quais de transfert sont en service : Compiègne, Noyon, Saint-Leu-d'Esserent et Ormoy-Villers. La fermeture de la partie exploitation du quai d'Ormoy-Villers est programmée pour juin 2018.

L'exploitation de ces quais de transfert a été assurée par prestation de services jusqu'au 31 janvier 2018.

Ont été étudiés, préalablement à la mise en concurrence, deux modes de gestion des quais de transfert : régie et prestations de services.

Cette étude a été présentée en commission, en bureau puis au comité syndical du 20 octobre 2017 qui a émis un avis favorable à la mise en régie de l'exploitation des quais de transfert.

► Renouvellement du parc de caissons ferroviaires

Sur les quais de transfert, le contenu des bennes de collecte est transféré dans des bennes spécifiques :

- bennes à compaction pour le transfert et le transport des ordures ménagères résiduelles ;
- bennes vrac avec toit à verrouillage manuel ou hydraulique pour les déchets issus de la collecte sélective.

Ces bennes sont ensuite placées sur des wagons et sont acheminées sur le Centre de Traitement Principal doté d'une plateforme ferroviaire :

- les ordures ménagères résiduelles (ci-après « OMR ») vers le centre de valorisation énergétique ;

- la collecte sélective vers le centre de tri.

Au démarrage de l'activité, le Syndicat a acheté des bennes adaptées au chargement par camion routier de type Ampliroll et également conformes aux prescriptions de construction de la Direction du Matériel de la SNCF. Il est nécessaire aujourd'hui de renouveler une partie du parc de bennes.

► La collecte latérale robotisée à la CC du Pays de Valois

Enfin, le SMDO a travaillé avec la communauté de communes du Pays de Valois qui a souhaité faire évoluer son service de collecte des déchets vers une collecte latérale robotisée avec bennes déposables, et ce à l'horizon de mars 2018 (monté en charge entre mars et juin 2018). Le dispositif de bennes déposables permet de simplifier la logistique pratiquée actuellement sur un quai de transfert en supprimant les phases de vidage, de compactage et de mise en conteneurs des déchets. Le SMDO a donc dû se doter d'un nouveau type de bennes compatibles avec les wagons multiberces et les véhicules de collecte du prestataire de service de collecte retenu par la collectivité.



L'exploitation des quais rail / route



Les quais de transfert permettent aux collectivités adhérentes les plus éloignées du Centre de Traitement Principal de transférer les déchets.

Trois flux transitent par les unités de transfert :

- les ordures ménagères résiduelles,
- la collecte sélective,
- une partie du Tout Venant Valorisable issu des déchetteries.

Le plan de transport prévoit des dessertes quotidiennes.

Toutes les dessertes sont effectuées en mode « livraison-restitution » c'est-à-dire que les wagons chargés de caissons vides sont mis à disposition en même temps que l'enlèvement des wagons avec les caissons pleins.

En 2017, 94 420 tonnes de déchets ont transité par les quais de transfert :

- **39 %** des Ordures Ménagères et des collectes sélectives (hors verre) ont été acheminées par le train,
- **17 %** des TVV issus des déchetteries du réseau du Syndicat pour faciliter l'exploitation des sites.

94 420 T
de déchets ont transités
par la voie ferroviaire



Tonnages	Quai de Compiègne	Quai de Saint-Leu	Quai de Noyon	Quai de Ormoy-Villers	TOTAL
O.M.r	27 797,00 T	14 881,64 T	12 254,36 T	14 281,94 T	69 214,94 T
Monoflux	7 596,75 T	3 602,00 T	3 653,72 T	3 107,78 T	17 960,25 T
TVV	-	-	-	-	7 244,61 T
TOTAL	35 393,75 T	18 483,64 T	15 908,08 T	17 389,72 T	94 419,80 T



39 %
OMr + collecte
sélective hors verre
pour le SMDO

60 %
OMr + collecte
sélective hors verre
pour l'ex-SMVO



17 %
de Tout Venant Valorisable



L'ENFOUISSEMENT DES OMR, DES ENCOMBRANTS ET DU TOUT-VENANT

Ordures Ménagères
Résiduelles,
encombrants et
tout-venant
enfouis

91 962 T

Diminution
des OMR enfouies

65 377 T

d'OMr enfouies
entre 2016 et 2017
soit - 1,79 %

11

L'enfouissement des OMr, des encombrants et du tout-venant



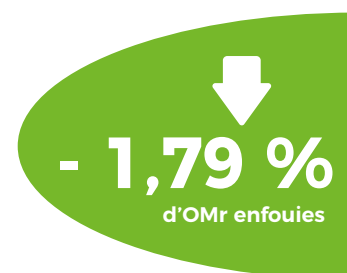
En 2017, **91 962 tonnes** de déchets ont été enfouies selon la répartition suivante :

	2016	2017
Ordures Ménagères résiduelles	66 571 T	65 377 T
Encombrants (porte-à-porte)	1 164 T	1 049 T
Tout Venant Enfouissable (déchetteries et points verts)	10 683 T	23 195 T
Autres	2 830 T	2 341 T
TOTAL	81 248 T	91 962 T

► Les Ordures Ménagères résiduelles

Jusqu'au terme du contrat conclu avec les sociétés GURDEBEKE et VEOLIA, soit jusqu'au 31 mai 2018, le traitement des ordures ménagères résiduelles sur la partie Ouest du Département s'opère par enfouissement dans le cadre d'un marché de prestations de service.

Après un passage sur le centre de transfert de Bailleul-sur-Thérain (le centre d'enfouissement de Bailleul-sur-Thérain étant fermé depuis le 31/12/2015), les OMr sont transportées vers les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Boves dans la Somme ou de Bouqueval dans le Val d'Oise. Il s'agit des Ordures ménagères Résiduelles collectées sur les communautés de Communes du Pays de Bray, de l'ex-Pays de Thelle et de l'Agglomération du Beauvaisis.



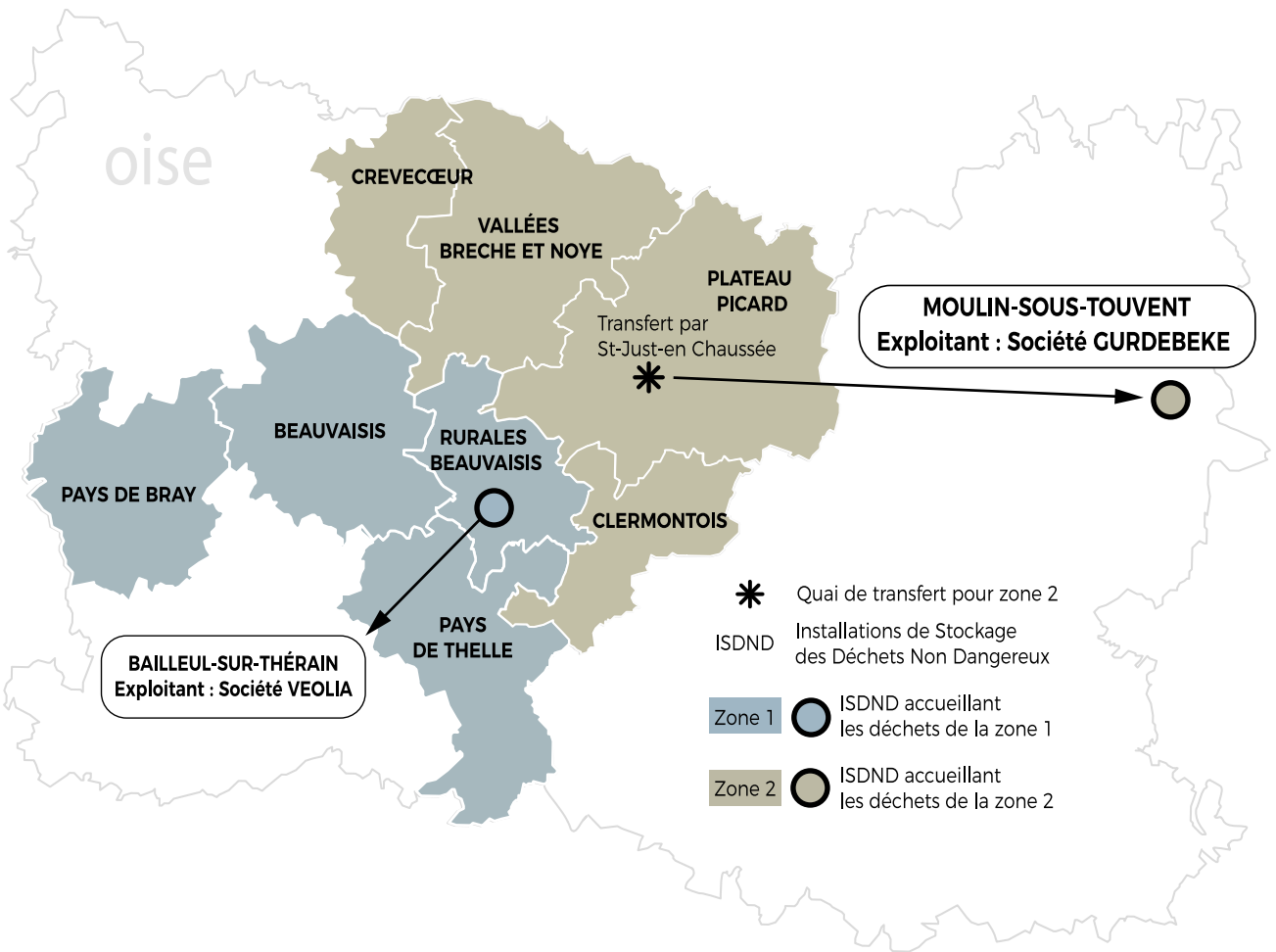
Les Ordures Ménagères résiduelles collectées sur les territoires des communautés de communes de l'Oise Picarde, du Pays du Clermontois et du Plateau Picard sont acheminées sur l'unité de transfert de Saint-Just-en-Chaussée puis transportées vers l'ISDND de Moulin-sous-Touvent.

En 2017, 65 377 tonnes d'OMr ont été enfouies, soit 1 194 tonnes de moins qu'en 2016, soit une baisse de 1,79 %.



Les différents exutoires sont les suivants :

Les Unités de transfert	Les installations de stockage
Unité de transfert de Bailleul-sur-Thérain Exploitation : VEOLIA	ISDND de Boves Exploitation : VEOLIA 45 074 tonnes de déchets
	ISDND de Bouqueval Exploitation : VEOLIA 13 101 tonnes de déchets
Unité de transfert de Saint-Just-en-Chaussée Exploitation : GURDEBEKE	ISDND de Moulin-Sous-Touvent Exploitation : GURDEBEKE 21 546 tonnes de déchets



LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE PRÉVENTION

- + une nouvelle charte graphique
- + un nouveau nom et un nouveau logo
- + SMVO + SYMOVE = SMDO

Plus de
171 000
personnes sensibilisées
dont plus de
20 000 enfants

Plus de
700
relais formés

373
personnes impliquées
dans les opérations
témoins

250
référents formés
sur le compostage

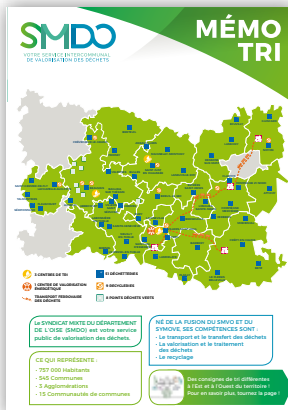
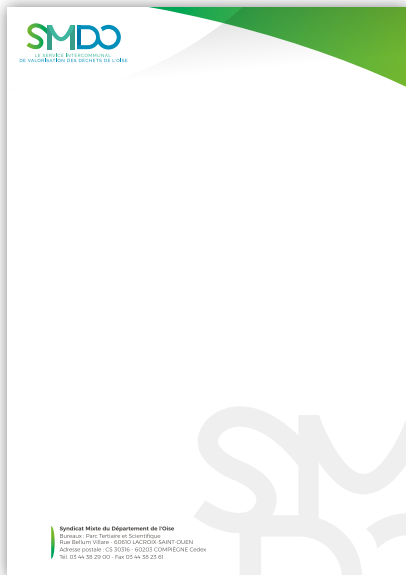
14
grandes surfaces
participantes
différentes enseignes

50
organisateurs
d'événements
accompagnés

12

Présentation des nouveaux outils de communication

Durant l'année 2017, toute la charte graphique du nouveau syndicat a été développée sur l'ensemble des documents de correspondances, papier à en-tête, cartes de visite.



Toutes les publications et outils de communication ont été mis à la nouvelle charte, du memo tri distribué aux habitants, au jeu et outils pédagogiques utilisés lors des animations.

Le site internet a été complètement refait pour proposer un site beaucoup mieux adapté aux besoins des habitants en matière d'information sur le tri et, plus généralement, sur la valorisation des déchets dans notre département. Son adresse a dû également changer. www.smdoise.fr a été retenu.



Semaine du Goût



"Moon Run"



Inauguration de la nouvelle déchetterie de Noyon

Toute l'année, la presse s'est fait l'écho des différentes actualités du nouveau syndicat, de sa création aux inaugurations de nouveaux sites, mais aussi au sujet du futur grand centre de tri qui a fait l'objet d'articles relativement importants qui détaillaient l'intérêt et les enjeux de cette installation reconnu comme l'un de plus performants de France avant même le début de sa construction.



Durant l'année, le service communication a pris en charge l'organisation de deux événements, l'inauguration du nouveau centre logistique de Verberie en juin et de la nouvelle déchetterie de Noyon en septembre.



Inauguration du nouveau centre logistique de Verberie



Des actions sur le tri et la prévention des déchets



Le pôle Tri et Prévention est en charge des actions « Tri et Prévention des déchets » du territoire, dont l'objectif est de toucher un maximum de publics différents et ainsi améliorer les performances de tri, de valorisation et de réduction des déchets.

Les thématiques concernées sont les suivantes :

- la promotion du tri et du recyclage des déchets (emballages, papiers, verre...),
- la sensibilisation des publics à la prévention, avec des animations et la réalisation d'outils pédagogiques,
- les actions d'éco-exemplarité,

- la réduction et valorisation des biodéchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction à la source des déchets verts, compostage,
- la promotion du réemploi, de la réparation, de la location...
- la promotion de la réduction des déchets dangereux.



Les actions menées en 2017 directement par le SMDO

► La refonte des outils d'animation pour une meilleure visibilité

De nouveaux stands d'animation, ainsi que de nouvelles tenues pour les animateurs ont été réalisés.

Le kit d'outils pédagogiques a été étoffé par de nouveaux jeux, en particulier sur la thématique du gaspillage alimentaire.



► La réalisation de cadeaux écoresponsables remis lors des animations



► La réalisation d'animations de proximité « tri et prévention »

Réparties sur l'année, près de 209 animations ont été réalisées sur l'ensemble du territoire par le SMDO avec ses partenaires (équivalent de 4 animations par semaine) et a permis de toucher près de 12 200 participants (équivalent de 234 personnes par semaine).

Différents lieux de vie sont visés : quartiers, brocantes, festivals, grandes surfaces, déchetteries, maisons de retraites, entreprises...

Pour y arriver, l'équipe d'animation (responsable du pôle tri et prévention, chargée d'animations et un chargé d'animation à venir) encadre un réseau de 60 animateurs vacataires et mobilise les associations du territoire.



► La réalisation de visites des installations du SMDO

Les visites des installations sont le moyen pour le SMDO de valoriser les efforts réalisés les habitants et d'illustrer la valorisation de leurs déchets. Elles ont lieu chaque semaine tout au long de l'année et 2 semaines de portes ouvertes sont réalisées lors de la semaine du développement durable (juin) et la semaine de réduction à la source des déchets (novembre).



Près de 1 500 personnes (¼ de scolaires) ont été sensibilisées par les visites et le parcours pédagogique du Centre de Traitement Principal en 2017.

► Une opération de distribution de compost en déchetteries

Menée depuis 2016, cette action consiste à remettre un sac de compost aux usagers des déchetteries sur des sites et journées dédiées. L'objectif est de montrer l'intérêt aux usagers d'apporter leurs déchets en déchetterie, mais aussi de les sensibiliser au compostage et à l'écojardinage.

Au printemps 2017, 8 journées ont été organisées sur 16 déchetteries (2 par jour), et ont permis de sensibiliser près de 3 900 usagers.

Cette action a mobilisé plus de 90 personnes :

- **en interne** : différents services du SMDO : exploitation « déchetteries » et « transport », « Ressources humaines » « Communication »,
- **en externe** : 6 associations locales, 3 associations intermédiaires et le Centre de Gestion.



Accompagnement des acteurs du territoire

► La réalisation de formations

Pour accompagner ses collectivités adhérentes aux changements passés et à venir (fusion des syndicats, nouvelles consignes de tri sur l'ex-SYMOVE...), le SMDO a réalisé des formations pour les ambassadeurs du tri et de la prévention, responsables environnement et animateurs du territoire.

Ces formations ont permis de fédérer le territoire du SMDO autour d'un même objectif : améliorer le tri et réduire les déchets, et ainsi d'avoir un message commun. Les collectivités de l'ex-SYMOVE et de l'ex-SMVO ont pu se rencontrer et échanger.

Cette année, **3 nouveaux modules** ont été créés avec l'Agence L&M et associés :

- « Initiations aux techniques de communication orale »,
- « Animations scolaires »,
- « Sensibilisation en porte-à-porte ».

7 sessions (11 jours au total), ont permis de former 65 participants, dont certains ont participé à plusieurs modules.



► L'accompagnement des projets de compostage

Le SMDO accompagne les Communautés de Communes dans leur démarche de promotion du compostage.

Avec l'ARCBA, le SMDO a réalisé des formations au compostage dans les cimetières pour 30 agents communaux, formés 20 référents compostage, et aidé à la mise en place d'un composteur collectif à Margny-lès-Compiègne.



► Une journée d'échanges « prévention des déchets » le 30 mai 2017

Réunissant 48 participants de tous horizons : techniciens de collectivités, élus, associations, chambres consulaires... cette journée a plusieurs objectifs :

- mettre en avant les bonnes pratiques afin de susciter l'envie de les dupliquer,
- faire connaître les acteurs et créer des échanges entre les participants :

les collectivités et acteurs de l'ex-SYMOVE et ceux de l'ex-SMVO ont pu se rencontrer pour la première fois,

- rencontrer les acteurs du territoire afin de faire remonter les attentes, leurs informations,
- recenser les besoins des acteurs du territoire par un atelier participatif.



► Le soutien aux écomanifestations

Le SMDO soutient les écomanifestations par un accompagnement méthodologique, le don de gobelets réutilisables consignés, la formation des bénévoles, la mise en place du tri des déchets avec les Communautés de Communes.

12 écomanifestations ont été accompagnées par le SMDO en 2017.





Forum prévention des déchets en janvier 2010



Compostage collectif Déchetterie de Saint-Leu



Mise en place de composteurs collectifs à Eve (Pays de Valois)



Réalisation de publications

De nombreuses actions ont été réalisées sur tout le territoire par les 2 ex-syndicats et les Communautés de Communes, notamment grâce à des programmes financés par l'ADEME (Programme OPTIGEDE, Programme de prévention, Contrat d'Objectif Territorial Déchets...). Ces actions ont permis de réduire les Ordures Ménagères résiduelles, tout en augmentant le tri, et également, d'augmenter la valorisation des déchets. Ces résultats ont été atteints grâce à la dynamique créée, et la mobilisation des collectivités adhérentes, des associations et autres acteurs du territoire.



Jeux pédagogiques



SYMOVE animations en CMS



Animation Smoothies contre le gaspillage alimentaire



Sensibilisation du personnel de cantine et d'une brigade d'éco-délégués au collège de Cauffry



Eco village Bailleul-sur-Thérain



SYMOVE : tournoi de foot



Opération foyers témoins Communauté de Communes des Sablons



"Moon Run"



Syndicat mixte du Département de l'Oise
Parc tertiaire et scientifique - CS 30316
60203 COMPIÈGNE Cedex
www.smdoise.fr

SMDO
LE SERVICE INTERCOMMUNAL
DE VALORISATION DES DÉCHETS DE L'OISE